

**Christian CORVISIER**  
*Historien de l'architecture*  
34, Grande Rue  
02130 BRUYERES SUR FERRE  
tel: 03 23 71 20 93

## **LE CHATEAU DE KERGROADEZ EN BRELES (Finistère)**

### **ETUDE D'HISTOIRE ARCHITECTURALE ET TOPOGRAPHIQUE**

#### **I - L'histoire du château d'après les sources**

L'histoire de la famille et de la seigneurie de Kergroadez est connue par les sources authentiques depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. Quoique relativement abondantes, ces sources d'archives se révèlent à l'examen extrêmement décevantes pour qui recherche des informations matérielles, topographiques ou architecturales, sur le manoir ou château du chef-lieu de la seigneurie. Le passage en revue et la lecture sélective de plusieurs centaines de documents d'archives, principalement celles constituant des épaves de l'ancien chartrier de Kergroadez<sup>1</sup>, conservé au château jusqu'à la Révolution, ne nous a livré malheureusement qu'une moisson insignifiante de formules descriptives très sommaires concernant les bâtiments et les aménagements des abords du château. Nul document graphique de type plan parcellaire ou plan d'architecture dans ces fonds d'archives; il s'agit exclusivement d'aveux de fiefs relevant de la seigneurie (les aveux de la seigneurie elle-même à l'administration royale sont conservés à Nantes aux archives de la Loire-Atlantique<sup>2</sup>), de titres concernant les terres du domaine et leurs revenus, et de pièces de

---

<sup>1</sup>Notre lecture des pièces d'archives très sommairement inventoriées du chartrier de Kergroadez et du Gouverbihan (cote 10 J (1-13) a été facilitée par la numérisation systématique page par page de ces pièces faite en juin 2002 par M. François Becouarn, répartie sur 7 fichiers gravés sur CD Rom, aimablement communiqués par M. Jos Saliou, président des amis du musée de Saint-Renan, qui en détient un exemplaire. L'inventaire très sommaire fait de ce fonds qui contient environ 1400 pièces non sous-cotées (inventaire d'une page F. Becouarn, et inventaire partiel plus détaillé, constituant l'annexe IV de 17 pages dans le mémoire de maîtrise de Bleuenn Lemaître, *La famille et la seigneurie de Kergroadez, 1400-1560*, IUP de Brest, 2002, p. 148-164) nous a tout de même permis de cibler notre lecture et éliminant toutes les pièces relatives à la seigneurie du Gouverbihan, et celles concernant les nombreux fiefs et terres relevant de Kergroadez, dans lesquelles aucune information sur le chef-lieu n'était à attendre. Cette lecture a donc porté sur plusieurs centaines de pages numérisées contenues dans les cotes 10J 1 et 10 J 2 (juridiction et terre de Kergroadez), qui totalisent 1291 pages numérisées.

<sup>2</sup> Les aveux des archives de Loire-Atlantique ont été exploités, pour le moyen-âge seulement, dans le mémoire de maîtrise de Catherine Ferreyrolle, *Description et étude d'un ensemble d'archives privées d'origine léonarde (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup>siècle)* IUP de Brest, 1997. Ils ont été vus et exploités plus sommairement sur la chronologie complète dans l'ouvrage monographique de Yves Lulzac, *La Maison de Kergroadez, (Chroniques oubliées des manoirs bretons, t. 4)*, Nantes, 2002.

procédures concernant les rentes, la juridiction seigneuriale ou les droits honorifiques . L'intérêt de cette documentation dont les séries contenant couvrent une période allant du XIVe siècle au premier quart du XIXe siècle est surtout significatif pour l'étude de l'exploitation domaniale de la seigneurie et de ses dépendances très étendue, de son évolution, de son personnel, et accessoirement pour la connaissance généalogique de ses possesseurs, de leur fortune, leurs droits, leur politique de gestion. C'est du reste en fonction de ces approches que les fonds d'archives en question ont été mis à profit dans les travaux historiques récents de Bleuenn Lemaître (dont le champ d'étude chronologique s'arrête en 1560) et d'Yves Lulzac. La consultation du fonds d'archives de la période Révolutionnaire concernant Kergroadez (cote 1 Q 2605 des archives du Finistère), vierge d'études précédentes, s'est révélé plus féconde en informations sur le château proprement dit, mais pas sur ses abords immédiats.

### I-a - Les possesseurs de Kergroadez de la fin du XVIe siècle à la Révolution

Il est communément admis que le château de Kergroadez a été construit entre 1602 et 1613. Cette chronologie assez précise est avancée en premier lieu en 1921 par Henri Waquet<sup>3</sup>, dont la compétence était incontestable puisqu'il cumulait les qualités de directeur des archives du Finistère et d'historien officiel de l'"art Breton" (surtout architectural). Néanmoins, elle ne repose apparemment pas sur d'autres preuves que la présence au château d'une pierre millésimée 1613, considérée comme indicative de l'achèvement de la construction. La justification de la date de 1602 paraît plus aléatoire.

La généalogie des Kergroadez, dressée sur titre en l'an 1629, vraisemblablement par le généalogiste Guy Autret de Missirien, et réunie à la collection d'Hozier<sup>4</sup>, précise : "*Les derniers seigneurs de cette maison y ont fait bâtir un fort beau château, jardins, arrivez qui, joints aux beaux et grands bois et autres décorations qui y étaient dès auparavant font qu'elle se peut dire une des belles maisons de France.*" Cette appréciation flatteuse paraît conçue pour faire écho à la formule employée par Louis XIII pour le proche château de Kerjean dans la lettre patente d'érection de cette terre en marquisat en 1618 : "une des plus belles maisons de son royaume" <sup>5</sup>

Quoiqu'il en soit, l'indication donnée par le généalogiste des Kergroadez est de nature à confirmer les dates annoncées pour la construction du château, le dernier seigneur de cette généalogie, étant François IV de Kergroadez, alors titulaire depuis 1617, fils de François III de Kergroadez, lequel est considéré comme le maître d'ouvrage unique de la reconstruction du château. Toutefois, les généalogies ne précisent pas la date de prise de possession de la seigneurie par François III, soit la date du décès de son père **Laurent de Kergroadez**. Ce dernier était devenu l'héritier de la seigneurie en 1559 à la mort prématurée de François II de Kergroadez, fils et successeur du cousin germain de Laurent, Tanguy de Kergroadez. En 1559, Laurent de Kergroadez avait environ trente cinq ans ; en héritant de la seigneurie, il épousa Marie de Boiséon, la jeune veuve de François II, son prédécesseur et cousin, cette

---

<sup>3</sup>H. Waquet, "Chronique ; compte-rendu de la séance du 28 juillet 1921", *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, t. XLVIII, 1921, p. XL-XLII.

<sup>4</sup>BNF, Ms., cabinet d'Hozier, n° 200, Kergroadez. Publiée par René Couffon dans le *bulletin de la société archéologique du Finistère*, t. LIX, 1932, p. 3-23.

<sup>5</sup>B. Mouton, *Le château de Kerjean*, Paris, CNMH, 1980, (extrait de *Monuments Historiques*, n° 109); J-P Babelon, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, 1989, p. 509.

dame bénéficiant d'un douaire sur la seigneurie. Il était apparemment encore seigneur de Kergroadez en 1585, mais c'est son fils **François III de Kergroadez**, né vers 1565, marié en 1591 à Claudine de Kerlec'h, qui portait ce titre en 1598. C'est en effet François III qui, le 4 août de cette année, reçut des lettres royales érigeant sa terre de Kergroadez en marquisat, en même temps qu'il se voyait remettre le collier de l'Ordre de Saint Michel en récompense de son ralliement en 1595 au parti royal (au détriment de celui du ligueur Mercoeur) aux côtés du gouverneur de Brest René de Rieux, sire de Sourdéac.

Que François III de Kergroadez ait hérité de la seigneurie peu après 1585 ou peu avant 1598, il paraît improbable que son ambition de bâtisseur soit antérieure à cette dernière date. A contrario, on sait trop peu de choses de Laurent de Kergroadez, tige de la branche cadette de la famille seigneuriale, pour exclure tout à fait une hypothèse qui en ferait l'initiateur de la reconstruction du manoir du chef-lieu seigneurial sous une forme architecturale plus ambitieuse, celle qui lui vaut le qualificatif de "château", employé dans le texte généalogique de 1629.

Aucune des caractéristiques architectoniques du château de Kergroadez n'empêcherait d'y voir une oeuvre du dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Les ressemblances tant de parti général que de détails entre ce château et celui de Kerjean, réputé construit à partir de 1566 environ et achevé avant 1595, joueraient en faveur d'une telle hypothèse, tout comme la persistance très ostensible d'un appareil défensif qu'on serait fondé à penser plus plausible au temps de la Ligue qu'après la pacification.

Pourtant, il est assez tentant de faire coïncider le lancement de la construction du "château" neuf de Kergroadez avec l'érection de la terre en marquisat et l'obtention du collier de Saint Michel par François III, dans un contexte pacifié laissant à ce seigneur le loisir de se consacrer à l'illustration de sa Maison, tout en la dotant d'un appareil défensif à la fois emblématique et conditionné par le proche souvenir des troubles de la Ligue. Mais l'exemple de Kerjean démontre que l'érection d'une terre en marquisat peut être le couronnement d'une politique familiale ambitieuse, après la construction d'un château neuf, et non son moteur. Dans tous les cas, la date de 1598 pourrait bien être au moins celle du lancement du chantier de Kergroadez, à défaut d'être celle de la reprise d'une construction amorcée à la génération précédente.

En 1599, devenu précocement veuf, François III contractait une seconde alliance avec Gillette de Quelen, d'où est issue une partie de sa postérité. Il mourut le 7 mars 1617 dans l'un des principaux manoirs de la famille, Kerangoumar en Taulé, apporté en 1431 par Catherine de Kérouzéré lors de son mariage avec Hamon III de Kergroadez. C'est du revenu du fief de Kerangoumar qu'avait été tirée la rente de douairière de Marie de Boiséon, mère de François III, et Jacques de Kergroadez, frère cadet du même François, en était seigneur en titre.

On peut pourtant trouver surprenant que le premier marquis de Kergroadez n'ait pas fini ses jours dans le château neuf qu'il avait fait bâtir au chef lieu de son domaine, et qu'il se soit fait inhumer en l'église de Taulé, paroisse dont relevait Kerangoumar, et non dans celle de Plourin ou celle de Brelès, proches de Kergroadez et où les seigneurs de ce nom jouissaient du plus grand nombre de droits honorifiques, dont le droit de sépulture. Gillette de Quelen, veuve de François III, n'habita pas à Kergroadez mais se retira à Morlaix, rue Saint Melaine. En 1639 elle acheta la seigneurie de Penzé en Teulé et mourut le 30 mars 1641 au manoir de Kernégues à Morlaix. Elle fut inhumée en l'église de Teulé près de son mari.

**François IV de Kergroadez**, né vers 1593 de François III et de sa première épouse Claudine de Kerlec'h, fut seigneur marquis de Kergroadez à la mort de son père en **1617** et se maria le 12 mai 1621 avec Claude de Kerhoent, fille de François de Kerhoent, seigneur de Kergounadec'h en Cléder.

Sa demi-soeur Anne de Kergroadez, fille aînée du second mariage de François III, fut mariée le 23 avril 1621 à Charles du Perrien par l'abbé de Daoulas René du Louët, futur évêque de Quimper. Ce mariage fut célébré dans la chapelle du château de Kergroadez.<sup>6</sup> En Juillet 1625, François IV de Kergroadez demanda au roi remboursement des frais d'entretien de la garnison de 100 hommes avec laquelle il avait assuré la défense de la presqu'île du Conquet de février à juin de la même année, faisant venir des vivres de son manoir de Kergroadez, qu'il dit alors être *dénué de toutes commodités*.<sup>7</sup>

François IV de Kergroades, remarié depuis le 27 octobre 1649 avec Marie du Louet (dot de 80000 livres tournois dont 12000 livres de meubles), mourut en 1652.. Leur fille unique, **Renée-Françoise de Kergroadez**, née en 1650, orpheline en 1655, mourut à l'âge de six ans.

En 1656 fut dressé un inventaire du mobilier délaissé au manoir de Kergroadez après décès de Renée Françoise de Kergroadez, pour vente publique à Rennes sous l'autorité de René de Kergroadez, oncle de la défunte.

La vente de ce mobilier rapporta au total 4811 livres tournois dont 2463 livres tournois d'argenterie massive (12kg) et 69 livres de vaisselle d'étain (33kg). Dont, aussi, *un carrosse et son attirail et ses coussins de drap rouge* pour 600 livres, le cheval noir du carrosse vendu 125 livres.<sup>8</sup>

**René de Kergroadez**, demi-frère de François IV, fils aîné (né vers 1610) issu du second mariage de François III de Kergroadez avec Gillette de Quélen, seigneur de Guernisac et de Pensez, devint donc en **1656** seigneur et marquis de Kergroadez. En janvier 1658, il épousa Louise Le Meneust, fille d'un président à mortier du Parlement de Bretagne à Rennes, mais n'en eut pas de postérité. Il résidait le plus souvent non au château de Kergroadez, mais au manoir de Kerohant en Garlan, où il mourut en **1666**.

Son frère cadet François, seigneur du Bois et de Keromnès devint alors **François V marquis de Kergroadez**; il était marié depuis le 24 février 1642 avec Therese Guiomac'h, fille des seigneurs de Kergoz en Clohars-Fouesnant. Il mourut en avril **1669**. Son fils aîné François-Corentin, seigneur du Gouverbihan, était mort quelques jours avant lui le 24 mars 1669 au château de Kergroadez, et fut inhumé à Brélès<sup>9</sup>.

François de Kergroadez, second fils de René, mineur, devint alors chef d'armes de la famille sous le nom de **François VI marquis de Kergroadez**. Il épousa vers 1671 une veuve, Renée du Louët, et fit déclaration de ses terres de Kergroadez et du Gouverbihan par aveu du 25 mars 1682<sup>10</sup>, à la suite de quoi il fut débouté de son droit de châtellenie, faute

---

<sup>6</sup> R. Couffon, 1932, p. 21 note 1

<sup>7</sup> Y. Lulzac, p. 29. E. Delécluze, "Défense de l'île du Conquet en 1625", *Bulletin de la société académique de Brest*, t. IX, 1883-1884.

<sup>8</sup> Y. Lulzac, p. 29.

<sup>9</sup> R. Couffon, p. 24

<sup>10</sup> le fonds Kergroadez des archives du Finistère ne conserve qu'un court extrait copié en 1748 de cette déclaration du 25 mars 1682, sous la cote AD Finistère J. 1 (5). L'original, comme les autres aveux et dénombrements rendus au roi par les seigneurs de Kergroadez et du Gouverbihan, est aux archives de la Loire Atlantique, série B (fonds de la chambre des Comptes de Bretagne), voir notamment les cotes B 1009, 1029,

de preuves, ce qui rétrograda le château de Kergroadez au rang de manoir<sup>11</sup>. François résidait ordinairement à Kergoz en Clohars-Fouesnant, fief hérité de sa mère.

Cet **aveu et dénombrement de 1682**, pour les *château, maison, manoir & métairie du château de Kergroadez et du Gouverbihan*, en application de la Réformation du domaine royal décrétée en 1679, s'accompagne d'un livre terrier détaillé. La description que ce *papier terrier* donne de la consistance du domaine seigneurial de Kergroadez est malheureusement très pauvre en informations concernant les bâtiments et les annexes immédiates du château ou manoir du chef lieu de la seigneurie. On y trouve mention des *maisons* composant les bâtiments du château, bâties *sur caves et couvertes d'ardoises*, avec *salles basses et hautes, cuisines, chambres, maison à four, chapelle, tours, pavillons, degrés, écuries, étables, granges et cours closes...* Aux abords, sur une étendue de 3 hectares sont mentionnés *une aire, un bois clos, des jardins, des viviers à poissons* et des *issues de franchise...* Les *avenues* et *rabines* desservant le château sont mentionnées sans plus de précisions.

Le fils unique de l'union de François VI de Kergroadez avec Renée du Louët, Robert (V) de Kergroadez, était né le 1 mars 1673. En 1695, ses parents étant séparés de biens, Robert fut émancipé sous l'autorité de son père. En mai de cette même année 1695, des problèmes de succession obérée obligèrent François VI (par arrêt du Parlement de Paris) à mettre en vente ses terres de Kergroadez et de Tromanoir, ce qui avait déjà eu lieu en 1683 mais avait été annulé. Le 10 juin **1695** promesse de vente seigneuries de Kergroadez et du Gouverbihan (100.200 livres) et de Tromanoir (11.000 livres) fut faite à Paris, à Achille de Harlay, avocat au parlement de Paris, et à son épouse Louise-Renée du Louët, nièce par alliance de François VI, envers laquelle il avait contracté des dettes. Cette vente fut annulée le jour même par **Robert (V) de Kergroadez**, qui, faisant jouer son droit de préemption, s'engagea à racheter l'ensemble au prix arrêté, tout en rétrocédant le fief de Tromanoir au seigneur de Coataudon.

Robert V, marquis de Kergroadez épousa le 13 juillet 1705 à Landerneau Marie-Jacquette Fleury, dame de Lanniry et de Lossulien, et mourut le 14 septembre 1713 lors d'une campagne militaire. Son père François VI lui survécut jusqu'en 1722 mais, vivant à Paris, il avait abandonné ses droits sur les seigneuries des Kergroadez, en sorte que l'aveu de Kergroadez et du Gouverbihan du 8 octobre 1714 est fait par la veuve de Robert, Marie-Jacquette Fleury, dame douairière de Kergroadez. N'ayant pu se libérer de la dette de 7000 livres envers le roi pour le rachat de sa succession, elle dut accepter la mise en bail judiciaire de la terre de Kergroadez décrétée par la Chambre des Comptes de Nantes par arrêt du 21 mars 1715; cette mesure était levée dix ans plus tard.

La fille mineure de Marie-Jacquette Fleury et de Robert de Kergroadez, **Marie Jeanne Françoise Renée de Kergroadez**, née en 1707, était l'unique héritière des seigneuries de Kergroadez, du Gouverbihan et de Lossulien. Elle les apporta par mariage par contrat passé le 15 janvier **1732** à Brelès, à **Sébastien-Louis de Kerouartz**, seigneur de Boiséon. De 1736 à 1759, ce seigneur est sous curatelle de son épouse, qui réside au château de Kergroadez, cette mesure tendant à lui interdire la gestion de ses biens, pour cause de prodigalité.

---

1047, 1050, 1060, 1063. Le *papier terrier* de la Réformation a été exploité par Y. Lulzac, 2002, voir notamment p. 52-53.

<sup>11</sup> Y. Lulzac, p. 35.

En 1759, à la mort de Marie-Françoise, dernière représentante de la maison de Kergroadez, la curatelle de son mari est confiée à un parent éloigné des Kergroadez, issu de la famille du Louët, Charles-François de Montmorency. Ce curateur, pour procéder à la liquidation de la succession de la marquise de Kergroadez, fit faire le 7 avril 1759 par le notaire royal de Saint-Renan, Tanguy Inizan, l'inventaire des *biens mobiliers étant au manoir de Kergroadez*. Ce mobilier fut dispersé en vente publique le 28 avril suivant, et rapporta 3419 livres tournois.

La seigneurie et le domaine de Kergroadez eurent pour héritière la fille ainée de Sébastien-Louis de Kerouartz et de la marquise de Kergroadez, **Marie-Jeanne-Georgette-Toussainte de Kerouartz**, qui était née le 27 mars 1733 dans le manoir de Kergroadez, et avait été baptisée dans la chapelle de ce manoir le 6 septembre de l'année suivante.<sup>12</sup>

Mariée depuis le 20 août 1754 à **Jean-Joseph de Houchin**, membre d'une famille de l'Artois, elle hérita des seigneuries de Kergroadez et Gouverbihan à la mort de son père. En 1779, l'année du mariage (le 15 juin) de sa fille et unique héritière Marie-Louise de Houchin, Marie Jeanne de Kerouartz, marquise de Houchin fait dresser le 2 août par son régisseur un *état des meubles lui appartenant qui sont au château de Kergroadez, et des ornements en linge qui sont dans la chapelle du château*.<sup>13</sup>

L'inventaire du mobilier fait ressentir l'indigence de l'ameublement du château, dont une grande partie des appartements paraît avoir été vide, ce qui s'explique sans doute par la vente faite vingt ans plus tôt, le 28 avril 1759 pour liquider la succession de Marie Jeanne de Kergroadez. A la suite de cette vente, les seigneurs avaient cessé de résider, même secondairement, à Kergroadez<sup>14</sup>, et Marie-Jeanne de Kerouartz, marquise de Houchin n'y conservait une chambre meublée qu'à titre symbolique et dans l'hypothèse d'un déplacement occasionnel de Paris vers ses terres. Cet inventaire de 1779 fut fait par le régisseur Deneroux, remplaçant le sénéchal Nayl comme chargé de procuration de la marquise de Houchin, semble-t-il au moment de sa prise de fonction au château. C'est un inventaire superficiel, peu rigoureux et sans doute incomplet puisqu'il ne mentionne pas dans les chambres la literie, qui ne saurait pourtant y avoir fait défaut ; peut-être ces lits et certains autres meubles (grandes tables, bancs, chaises ou fauteuils, quasi inexistant) ou accessoires (vaisselle, dinanderie, argenterie) étaient-ils considérés comme n'appartenant pas en propre à la marquise de Houchin.

En revanche, on remarque la présence de quinze *croisées neuves peintes*, entreposées dans le grenier, soit des menuiseries de fenêtres laissées depuis une date inconnue en attente de pose. Ce fait semble indiquer, non un projet de changement de menuiseries usagées, peu vraisemblable si l'on admet que le chantier de construction initial s'est achevé au plus tôt en 1613. Il faut y voir plutôt la preuve d'un inachèvement, à l'issue de ce chantier, de la réalisation du second oeuvre et de l'aménagement intérieur de certaines pièces du château, dont un bon nombre de fenêtres avaient dû être pourvues de menuiseries provisoires, en l'attente de la façon (effectuée) et de la pose (non réalisée) des menuiseries définitives.

---

<sup>12</sup>R. Couffon, p. 25

<sup>13</sup> AD Finistère, 10 J 2, (6)

<sup>14</sup> Fait démontré par l'absence depuis cette date, de toute mention de membres de la famille dans les registres paroissiaux de Plourin (voir H. Perennès, *Plourin-Ploudalmézeau et Brelès. Monographie de deux paroisses*, Saint-Brieuc, 1948)

-Transcription de l'inventaire du 2 aout 1779 :

-Dans la cuisine

*Une table de cuisine, une armoire d'office, un vaisselier, deux bancs, une cramailière scellée dans la cheminée, une pince de fer, plusieurs planches rattachées au mur à cloisons, un billot à couper la viande.*

-Dans la salle à manger

*Une armoire d'office, huit couteaux de table avec son étui de chagrin.*

-Dans la chambre à l'arcoffe

*Une vieille armoire à deux battants, un marchepied*

-Dans les vieilles cuisines au dessous de l'appartement de Madame.

*Deux établis de menuisiers, un marchepied, une vieille caisse de carosse.*

-Dans la chambre de Madame au premier étage

*Une vieille table à jouer de marquetterie pliante, un vieux fauteuil, le portrait de M. de Lossulien <sup>15</sup>sans cadre, le portrait d'un homme.*

-Dans la chambre au premier au-dessus de la cuisine

*Une armoire à deux battants, un portrait de femme, un flambeau de cire pour éclairer le carosse, une lampe de nuit pour un malade, une boîte rouge à cadrille*

-Dans la chambre à coucher de M. Nayl <sup>16</sup>

*Une armoire à quatre battants*

-Dans les archives au-dessus de la cuisine

*Une armoire à deux battants, une petite table ovale, deux chaises cassé*

-Dans le grenier au-dessus de la grande salle

*Quinze croisées neuves peintes*

-Dans la chambre de la tourelle donnant sur la mer, qu'occupe M. Deneroux <sup>17</sup>

*Une paire de grands flambeaux de cuivre argenté, une pelle et une pincette, une soupière à son couvert de fayence commune à fleurs bleues cassé; un grand miroir de toilette, une table pliante à jouer au piquet, de marquetterie, un portrait de M. de Lossulien dans son cadre doré, un bidet avec sa seringue, un dressoir en forme de fruitier.*

-Dans la dépense

*Deux armoires dont une d'attache <sup>18</sup>près la porte de la cave; un grand et mauvais buffet aussi d'attache pour y mettre les bouteilles.*

-Dans la cave

*Un grand ratelier de menuiserie de la longueur de la largeur de la cave à droite en descendant l'escalier pour y mettre les bouteilles vuides, trois auges de bois pour y mettre le vin tiré en bouteille; une auge de pierre pour mettre du sallé; soixante deux bouteilles de vin blanc; bouteilles vuides.*

-Dans la menuiserie

*Deux étables de menuisier*

---

<sup>15</sup> Sans doute Corentin Fleury, dont la fille et héritière Marie-Jacquette Fleury, épouse de François V de Kergroadez, transmet Lossulien à sa fille Marie Jeanne de Kergroadez, mère de Marie-Jeanne de Kerouartz, marquise de Houchin.

<sup>16</sup> Charles-Marie Nayl, avocat, est sénéchal de la seigneurie de Kergroadez depuis 1761, prenant la suite de son père Goulven Nayl, seigneur de Saint-Maudez, qui assurait cette charge depuis 1734 ; ces sénéchaux résidaient en partie au château. L'un des deux notaires ou procureurs royaux à la cour de Saint-Renanqui reçurent chargé de la juridiction de Kergroadez. En 1779, il était peut-être le régisseur du domaine.

<sup>17</sup> Charles Deneroux ou Dennroux fut le régisseur du domaine de Kergroadez jusqu'en de 1798 et élisait domicile au château.

<sup>18</sup> D'attache : non meuble, attaché à la paroi murale.

-Dans le jardin

Un lit en planche et couveert de même pour garder la nuit les fruits.

-Dans la boulangerie

(aucune indication)

*Nous, soussignés, certifions le présent état conforme aux objets ci-dessus détaillés et moi, Deneroux, reconnaît que M. Nayl m'a présentement remis pour et au nom de Madame la marquise de Houchin pour les lui représenter toutes fois et quand j'en serais requis d'où j'en décharge présentement M. Nayl de tout ce que dessus, fait double entre nous au château de Kergroades ce deux aout mil sept cent soixante dix neuf.*

**Marie-Louise de Houchin** et son époux **François de Bessuejous, marquis de Roquelaure**, avaient pris possession des seigneuries de Kergroadez et Gouverbihan à la mort de Jean Joseph de Houchin vers 1780, ce qui valut au château de Kergroadez d'être souvent surnommé depuis lors du nom gascon de son propriétaire en titre : "*château de Roquelaure*", bien qu'il paraisse probable que celui-ci n'y vint jamais. Une fille naturelle du comte (ou marquis?) de Houchin, Thérèse, épouse Sirey, parvint au terme d'une procédure de vingt ans résolue en 1804, à porter le nom de Thérèse Louise Charlotte de Houchin et à faire valoir ses droits sur la moitié de la succession, consistant en diverses terres domaniales au Gouverbihan, à Plourin et à Brelès.

Le marquis de Roquelaure et son épouse vivaient à Paris, et tentèrent de mettre en vente leur part de la succession sur les seigneuries de Kergroadez et Gouverbihan. L'avis de mise en vente imprimé porte la date du 26 mai 1789, et invite les acquéreurs potentiels à s'adresser au régisseur résidant au château, *le sieur Dennroux*, ou aux avocat et notaire parisiens de la famille. Le libellé donne la consistance du domaine affermé, des droits seigneuriaux, rentes foncières, et les revenus que l'ensemble produit ou est susceptible de produire. Il y est noté sommairement que le chef-lieu de la seigneurie *consiste en un grand Château, avec deux ailes bâties en pierres de taille, Jardin, Chapelle, deux Colombiers, deux Etangs, Moulins à eau & à vent, bois de haute futaie & de taillis; il en dépend trente fermes; la plupart environnent le château (...)* Les belles pépinières, dont une partie des plants sont en état d'être transplantés, rendent cette terre susceptible de grande augmentation & de décoration, ses avenues ou rabines étant très belles & très étendues.<sup>19</sup>

## **I-b - La Révolution et le XIXe siècle, le dépeçage et la ruine**

Le 14 Juillet 1789 la Révolution survint, un peu moins de deux mois après la publication de l'annonce de mise en vente du domaine, avant qu'un acquéreur ne se fut présenté, et empêcha la réalisation de ce projet.

En 1792, le château était en majeure partie démeublé, plus encore qu'en 1779 (ce qui est logique puisqu'il était à vendre), les seules pièces utilisables étant la "chambre de Madame", la "petite salle" (salle à manger), la cuisine et les deux chambres des résidents permanents, le régisseur Charles Deneroux (qui paraît occuper l'ancienne chambre du sénéchal Nayl, concomitante au chartrier) et une domestique, qui menaient sur place une vie rustique. C'est ce qui ressort du rapport des commissaires du district de Brest venus faire l'inventaire des meubles et titres du château le 21 mai pour leur appliquer la procédure de séquestre, dont ils décidèrent finalement de faire mainlevée.

---

<sup>19</sup> AD Finistère, 10 J 2, (7)

Le marquis de Roquelaure finit sur l'échafaud en 1794, et sa veuve Marie Louise de Houchin mourut en 1797, ayant délaissé le château de Kergroadez, qui fut mis sous séquestre le 9 septembre 1798 (23 fructidor an 7) par arrêté du département du Finistère, à raison de l'inscription sur la liste des émigrés d'une partie des héritiers du feu sieur de Roquelaure. <sup>20</sup>

-Transcription de l'inventaire du 21 mai 1792 :

*Inventaire & etat sommaire des biens meubles, effets et titres qui se trouvent au château de Kergroadès paroisse de Plourin dans l'étendue de la municipalité de Brelès, appartenant à Monsieur Bessuejous Roquelaure & madame d'Houchin son épouse, étant à la disposition du sieur Charles Deneroux régisseur de leurs biens (...) sous le ressort du district de Brest département du Finistère, au quel a été procédé par nous Olivier Marie Mevel administrateur du directoire du district de Brest, Guillaume Jean Bougaran, officier municipal de Saint Renan (...) commissaires nommés par le directoire du district de Brest par son arrêté du sept de ce mois, en exécution de la loi du huit avril dernier à l'effet de séquestrer les biens meubles effets et titres appartenant aux français émigrés ou censés l'être par leur absence hors du département faute de justifier légalement de leur résidence en France depuis les six mois derniers, ayant pour adjoint pour notre opération conformément au voeu de la loi les sieurs Yves Keranton maire & Jérôme Bougaran officier municipal tousdeux demeurant séparémeent au bourg de Brelès susdite paroisse de Plourin et pour remplir cette mission en compagnie de ces derniers, nous, commissaires susdits ayant pris nos logements la nuit dernière au bourg de Brelès nous nous sommes environ les huit heures du matin de ce jour dix neuf mai mil sept cent quatre vingt douze transportés jusqu'au château de Kergroadès où étans rendus et parlant au dit sieur Deneroux lui avons d'abord représenté l'arrêté du directoire du district de Brest et la loi susdatée après que l'un des quatre lui en a eu donné lecture & déclaré le sujet de notre commission; il nous a déclaré que le sieur Roquelaure n'etoit point émigré, qu'il pourroit nous en fournir preuve par des lettres qu'il lui a écrit de Paris (...) avec copie d'une citation au bureau de conciliation de Rennes (...) Avons remontré au sieur Deneroux que toutes ces pièces ne remplissent pas le voeu de la loi, que des défauts de certificat tel qu'elle les proscriit nous obligeoit de passer outre à l'inventaire & sur notre réquisition (...) nous avons passé outre à l'annotation des meubles & aux séquestres des titres & l'ayant requis de nous les représenter par référence à la loi, il l'a fait comme suit (...)*

*-Dans la cuisine*

*Une table de cuisine & plus bancs, deux autres petites tables dont une à tirroirs, une maie à pattes, un charnier à huis, une armoire de vesselles et son vessellier, autre petite armoire à un battant fermant à clef. Un tourne broche, broche, landier, cramaillière (...), deux pots et un chaudron de fer, cinq tripiers, une pelle en fer avec une paire de pincettes, une grille, un soufflet, trois poeles à frirer, une tourtière et sa couverture, trois casseroles, un passe purée en fer blanc, un cuit paume idem, deux cafetières en fer blanc, trois idem de terre; neuf plats et quatre douzaines d'assiettes fayence, une b., deux barattes et trois quelornes (?)*

*-Dans la salle*

*Trois tables, une armoire à un battant, douze chaises, deux chandeliers de cuivre, deux de fer, une douzaine de gobelets de verre*

*-Dans la grande salle*

---

<sup>20</sup>AD Finistère, 1Q 2605.

*Deux cages à poulets, une meule, deux manequins, un banc & un tas de mauvais bois à feu.*

*-Dans la vieille cuisine*

*Un banc de menuisier, une chaudière d'airain pour la lissive, un grand crepier, trois futs de barrique & un tas de mauvais bois à feu.*

*-Dans la cave*

*Une barrique vin rouge pleine, un autre en vindenge aux trois quart vuide, cinquante bouteilles de peinte de verre & un saloir plein de lard sallé. Un pressoir usagé.*

*-Dans la chambre à Madame*

*Un lit quarré avec ses rideaux de serge verte, garni d'une paillasse, deux matelats, une coette traversin et oreiller de plume, deux couvertures de laine blanche, deux chaises & une troisième (...) bourrée de crain & couverte de moquette, une moyenne table et deux petites tables à jeu.*

*-Dans le cabinet à côté*

*Deux bois de lit et deux paillasses*

*-Dans la chambre du sieur Deneroux*

*Une armoire à quatre battants fermant à clef, autre armoire à deux battants aussi fermant à clef, où après ouverture revue faite avons remarqué qu'etoient renfermées des hardes effets et linge que le sieur Deneroux nous a déclaré lui appartenir primitivement.*

*Une table forme de bureau quatre autres petites tables et trois chaises.*

*Un lit quarré ayant des rideaux de serge verte, garni de deux paillasses, d'un matelas, une coete, traversin & oreiller de plume, deux couvertures de laine blanche.*

*Une pelle à feu, une paire de pincettes et un chenêt.*

*-Ensuite le sieur Deneroux nous a fait l'ouverture d'un petit cabinet étant dans la chambre qu'il nous a déclaré servir d'archives & dans lequel etoient renfermés tous les livres rentiers, chefrentiers, les aveux & autres actes de service aux fiefs de Kergroadès et du Gouverbihan et bien d'autres actes au soutien de la propriété des domaines des sieurs et dame de Bessuejous. En conséquence nous nous sommes mis en devoir de les inventorier sommairement ainsi qu'il suit :*

*Un cahier chefrentier pour le ci-devant fief de Kergroadès contenant le nombre de quatre-vingt rolles ou feuillets chiffré & millésimé par Olivier Matheron procureur fiscal de Kergroadès le 20 Xbre 1724 contenant cent cinq unités articles de mouvance de nous & de nos adjoints chiffré & coté au premier feuillet A 1 pièce.*

*Un autre cahier chefrentier pour le ci-devant fief du Gouverbihan contenant cent trente huit rolles ou feuillets chiffré & millésimé par ledit Matheron procureur fiscal contenant trois cent vingt articles de mouvance de nous et de nos adjoints signés & cotés au premier feuillet B 1 pièce*

*Autre nouveau cahier pour le fief du Gouverbihan dressé par le sieur Deneroux pour son utilité particulière, contenant quatre cent soixante trois articles de mouvance tant quittés que chargés de cheffrente de nous & de nos adjoints signé au premier feuillet & cottié cy C 1 pièce.*

*Autre nouveau cahier pour leligement du fief de Kergroadès également monté par le sieur Deneroux, contenant cent cinquante articles de mouvance sujets & non à cheffrentes de nous & de nos adjoints signé au premier feuillet & cottié D 1 pièce*

*Un cahier rentier des fermes et domaines de la terre de Kergroadès contenant cent quarante six pages signé de nous & de nos adjoints au premier feuillet & cottié F 1 pièce*

*Aveu & déclaration au Roi par les propriétaires de Kergroadès du vingt cinq mars mil six cent quatre vingt deux, contenant quatorze cent cinquante quatre articles, reçus par*

*Nayl & Le Corre notaires royaux signé de nous & de nos adjoints au premier feuillet & cotté E 1 pièce*

*Nous étant ensuite mis en devoir de vérifier les diverses liasses dont sont remplis les soixante dix sept casiers ou reposent les archives avons vu que toutes les autres pièces y étant ainsi que les baux et autres titres de propriété y sont dattés et inventoriés dans les cahiers cheffrentiers & rentiers cy devant mentionnés ainsi que dans l'aveu, que ces pièces tenoient lieu d'inventaire & le sieur Deneroux nous ayant déclaré qu'il n'y manquait que les pièces qu'il a déposées au district de Brest afin de réclamer les remboursements des droits feodaux dûs sur les biens déclarés nationaux, et celles remises au sieur Trogoff & qui sont au soutien des procédures suivies vers les brestaux (?) Sur cette déclaration, nous avons remis aux archives les pièces ci-devant inventoriées et avons fermé la porte à clef & établi sur icelle une bande de scellé en haut par le moyen de pain ( de cire à cacheter) & une feuille de papier de nous et de nos adjoints signée et cacheté du cachet du Sieur Bougarand dont l'empreinte ci en marge et le tard survenu avons déclaré nous retirer au bourg de Breles prendre nos logements sauf à prendre notre commission lundy prochain & avons signé avec nos adjoints.*

*(signatures)*

*& étant avenue c jour vingt un mai mil sept cent quatre vingt douze l'an quatre de la liberté <sup>21</sup>, nous soussigné Olivier Marie Mevel administrateur du directoire du district et Guillaume Jean Bougarand, officier municipal "... " tous deux commissaires nommés par le directoire du district de Brest "... " nous nous sommes transportés jusque s au manoir de Kergroades où étant de compagnie rendus & parlant au Sieur Deneroux régisseur de cette terre lui avons déclaré que nous allions continuer notre commission à laquelle en sa présence avons travaillé comme suit :*

*- dans l'ancienne archive au dessus de la chambre du sieur Deneroux*

*Une grande armoire à deux battants et fermant à clefs laquelle ouverte y avons vu grand nombre de titres, nous étant mis en devoir de les examiner avons vu qu'ils étoient des anciens aveux et autres actes de propriété et pour "achever" ? notre besoigne avons remis les titres dans cette armoire fermé les deux battants à clef et apposé sur icelle une bande de scellé par le moyen du même cachet.*

*- Dans la chambre de la servante, un lit cloz garni d'une paillasse, d'un matelas, traversin et oreiller de plumes et de couverture de laine blanche, , une armoire à deux battants de laquelle ouverture nous faites nous n'y avons remarqué que les hardes et linges de la servante, en conséquence, cette dernière l'a fermé et s'est eparé de la clef.*

*Ayant ensuite parcouru les divers appartements dudit château, nous n'y avons trouvé aucun autre meuble ni effets . Avons de plus trouvé dans la cour du château sept cordes de bois à feu et deux mil sept uns fagots.*

*Le jardinier a déclaré qu'il manoeuvrait et cultivait lui même qu'il tenait en outre par main le verger et le pré seulement.*

*N'avons pas aperçu estimé les meubles cy devant mentionnés quatre cent livres*

*Fait et arrêté à Kergroades environ quatre heures de relevés.*

*En l'endroit le Sieur Deneroux s'est chargé des clefs des archives & de l'armoire où nous avons apposé des scellés et de la garde des lieux et des biens meubles cy devant mentionnés & s'oblige de les représenter & remettre à la première réquisition à qui de droit & en l'endroit s'est présenté Laurent Bozélec demeurant à la métairie de Kergroadès paroisse de*

---

<sup>21</sup>Comptage non officiel fait à partir du 14 juillet 1789, remplacé par l'année républicaine amorcée le 22 sept 1792 (début de l'an 1) et abrogée le 1 janvier 1806.

*Plourin citoyen natif qui a déclaré se rendre volontairement "... " et répondant solidaire dudit sieur Deneroux et ont tous deux signé avec nous susdit commissaire et adjoint lesdits jours .*

Signatures

*Le 12 juin 1792, donné main levée à la charge de payer les frais de séquestre s'il y a lieu et d'après le règlement..*

**La mise sous séquestre du château à l'automne 1798** entraîna le départ définitif, si cela n'était déjà fait, des derniers représentants du personnel résident permanent, le régisseur Deneroux et la domestique.

Selon l'usage, les officiers de l'administration civile du district de Brest durent faire fermer les portes du château et y apposer des scellées, maintenant toutefois sur place un gardien *entretenu à ses frais par la république* <sup>22</sup>.

Fin 1799, les épaves du mobilier demeuré sur place au moment du séquestre, donc déclaré mobilier national, furent mis en vente publique par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines nationaux.

Ce mobilier résiduel n'est guère amoindri comparé à celui inventorié en 1792, et comporte même quelques accessoires (linge de table, porte manteau), une armoire (peut-être l'*armoire d'attache* de 1779, que les experts de 1792 n'auraient pas considérée comme un "meuble") et un fauteuil en plus. La comparaison laisse seulement à penser que le régisseur a pu emporter à son départ la literie qui garnissait sa chambre et une notable partie du mobilier de cuisine, à moins que ceux-ci n'aient été mis à disposition du gardien "national" (sans doute logé dans une pièce du château), donc exceptés de la vente. On note le *lit d'indienne garni de rideaux verts*, et la partie du mobilier correspondant à la "chambre de Madame" demeuré à peu près inchangé depuis 1792, sinon depuis 1779. Toutes ces pièces de mobilier sont du reste déclarées mauvaises ou usagées.

Une tradition locale rapportée par les historiens régionaux mais non vérifiée par des sources authentiques veut que le château ait été aménagé quelque temps sous le Consulat (nov. 1799 - mai 1804), voire sous le premier Empire, en hôpital militaire à l'usage des troupes cantonnés à Lanrivoaré et à Milizac. Le fait n'est pas invraisemblable, car les bâtiments vides, hors d'eau, encore clos et couverts, s'y prêtaient assez bien par leur ampleur, leur organisation autour d'une cour, la présence d'écuries.

Il est probable toutefois qu'à partir des premières années du XIXe siècle, le château n'était plus gardé, ce qui, compte tenu de sa situation isolée, suscita des vols avec effraction. Il ne s'agissait plus de vol de mobilier, puisque celui-ci avait été vendu, mais de récupérations ponctuelle de matériaux ayant quelque valeur, notamment les garnitures métalliques des toitures ou des éléments de menuiseries de portes ou de fenêtres. Ces prélèvements clandestins accélèrent l'inéluctable dégradation des bâtiments abandonnés.

Pour ne pas laisser aux pillards le bénéfice de ces matériaux, la direction de l'Enregistrement du Domaine fit procéder à la dépose systématique des plombs de toiture et à leur stockage en lieu sûr.

Le 3 Messidor an 12 (1803), le sieur Boucher, receveur à Saint Renan publie l'*arrêté du préfet du 7 prairial dernier qui nous autorise à procéder à la vente des plombs enlevés de*

---

<sup>22</sup> AD Finistère, 1Q 2605, lettre du directeur de l'Enregistrement et du Domaine national au citoyen Boucher, receveur à Saint Renan, le 11 germinal an 9 (1800)

*dessus le château de Kergroadez et déposés chez un fermier.* <sup>23</sup> Ce prélèvement organisé dégrada les couvertures d'ardoises, qui durent elles aussi faire l'objet de récupération; la pénétration des eaux pluviales commença à porter atteinte aux planchers d'étage.

Une lettre de 27 octobre 1806 adressée par le directeur de l'Enregistrement et des Domaines au préfet du Finistère fait le bilan de la situation trois ans après la dépose des plombs :

*Le château de Kergroadez faisant partie de la terre de ce nom séquestrée depuis l'an 7 sur les héritiers des Bessuejouis-Roquelaure, est en ruines ; en l'an 12, le domaine en fit vendre tous les plombs, pour mettre fin au vol qui s'en faisait ; aujourd'hui le receveur de Saint Renan me mande que si l'on ne prend sans délai le même parti à l'égard des bois de charpente et autres objets susceptibles de vente, il est à craindre que tout ce qui est de nature à être enlevé ne le soit pendant l'hiver prochain. Quoiqu'il ne puisse pas se promettre un produit avantageux de cette vente, encore paraît-elle préférable au parti de laisser tout voler...*

Le préfet ayant donné l'autorisation dès le 31 octobre, une visite d'expertise préalable eut lieu le 17 novembre, par *Jérôme Bougaran, maire de Brélès et Esprit Nicolas Marie Boucher, receveur de l'enregistrement et des domaines au bureau de Saint Renan.* Le procès-verbal donne une idée de l'aggravation du délabrement à cette date :

*"A fin de visiter de concert ledit chasteau qui tombe en ruines et de dresser l'état des objets et matériaux qu'il est instant de mettre en vente, pour éviter qu'ils soient volés. En conséquence y étant rendus environ dix heures du matin et étant entrés dans le chasteau nous avons d'abord remarqué dans une chambre au rez de chaussée un monceau de plancher, poutres et solives provenant de l'écroulement des planchers des deux chambres supérieures ; dans la cuisine contigue (v°) des débris d'armoires de garde-manger, ensuite avons parcouru tout le chasteau et avons remarqué dans tous les appartements des débris de boiseries, fenêtres, cloisons, armoires, etc, et partout nous avons reconnu les traces des voleurs qui s'introduisent aisément dans le chasteau qui est ouvert de tous côtés. Il reste aussi dans la chapelle des débris de l'autel, de la boiserie. On a commencé à dépaver un appartement qui servait autrefois de cuisine et dont tout le plancher avait été couvert de belles tuiles d'un pied de long sur 10 à 11 pouces de large. Il est impossible de dresser un état détaillé de ce qu'il convient de vendre, puisqu'ils consistent presque tous en débris; on ne peut que les indiquer en masse. D'ailleurs, chaque jour on fait des enlèvements du château. Nous y avons vu un assez grand nombre de portes dont plusieurs sont bonnes, mais qu'on pourrait aussi enlever par la suite. Nous nous sommes aussi rendus au moulin à vent où il reste encore une roue à vendre ainsi que les bois qui couronnent le mur. La charpente en a été enlevée il n'y a pas bien longtemps..."*

La *Vente de mobilier national*. concernant un premier lot de menuiseries, planchers et revêtements de sol eut lieu le 27 janvier 1807. On lit dans l'acte établi par le receveur Boucher *"...rapporte exprès n'être transporté de ma demeure (...) jusqu'au château de Kergroadez en la commune de Brelès séquestré en vertu de l'arrêté du département du Finistère du 23 fructidor an 7 à raison de l'inscription sur la liste des émigrés d'une partie des héritiers du feu sieur de Roquelaure...* Le sieur Bougaran est présent sur place pour être témoin de la vente, *laquelle a été publiée et affichée à Saint Renan, Brélès et ailleurs "* Parmi les nombreux enchérisseurs présents, Jacques Riou de Ploudalmézeau a acheté *deux planchers écroulés* au rez de chaussée, *les portes et fenêtres de deux appartements*, *les planchers, portes et fenêtres* de trois chambres (au premier étage), Gabriel Poudaven de Brélès a acheté *d'autres portes et pièces de sol*, M. Faudet de Milizac *des tuiles* (carreaux

---

<sup>23</sup>AD Finistère, 1Q 2605.

de pavement), *portes et fenêtres*, M. Marzin de Kerdevor *des portes, fenêtres et un plancher*, Yves Saliou de Milizac *les planchers, portes et fenêtres de deux chambres au premier étage*. Melle Bazil de Rumorvan a acheté *un plancher écroulé, des portes et fenêtres*. La vente s'est arrêté là, avec un produit total de 566 francs 75.

Une seconde vente, concernant un lot de bois de charpente, fut organisée le 21 avril 1807 dans les mêmes conditions. Maître Corric-Kinec, avocat à Porspoder, y acheta *la charpente et deux étages au bout de l'est du château, la charpente de l'appartement du charpentier (?)*, *la charpente, les poutres et fenêtres du* (y compris le) *transport*. Jacques Riou de Ploudalmézeau acheta *la charpente et les poutres entre les deux murs qui suivent*. Son compatriote Guillaume Lilec acheta pour sa part *la charpente et les poutres entre les deux murs qui suivent et la charpente au-dessus des escaliers*, laissant à Riou *la charpente et les poutres de trois étages du corps de logis du milieu à droite en entrant*. A un marchand de draps de Saint Renan nommé Taburet fut adjugé ensuite *Les portes et fenêtres et la charpente sur le grand escalier du milieu*, le même ayant aussi acheté *le bénitier de la chapelle*. Guillaume Lilec de Ploudalmézeau acheta encore *la charpente et les poutres des trois étages* (du corps de logis du milieu) *à gauche en entrant, la charpente de la tourelle et un plancher*. *La charpente, les poutres, solives et planchers de trois étages de l'aile droite* furent adjugés à Jacques Riou, et à François Miric de Milizac, *deux petits cabinets avec leur charpente*. Un Daniel Lilec de Ploudalmézeau acheta *la charpente au-dessus d'un appartement près la chapelle*, tandis que *la boiserie de la chapelle et celle de la sacristie* étaient adjugées à François Prémeneur de Ploudalmézeau.

Le produit total de cette vente, comportant *les bois du moulin à vent*, se monta à 1295 francs 50.

Les procès verbaux de ces deux ventes permettent de constater qu'un part importante des matériaux a été emportée par des acquéreurs de Ploudalmézeau, notamment Jacques Riou, qui prit possession de lots importants de poutres, solives, bois de charpente, mais aussi de fenêtres et de portes complètes, un autre habitant de ce bourg, François Prémeneur, ayant acquis les lambris de la chapelle. Intéressant aussi est le lot du marchand de draps de Saint Renan, Taburet, puisqu'il comporte toutes les portes et fenêtres du grand escalier et le bénitier de la chapelle.

Peut-être ces matériaux furent-ils réutilisés en partie en l'état dans les maisons des acquéreurs, mais la possibilité de retrouver aujourd'hui à partir de ces informations des éléments significatifs paraît assez mince.

Le séquestre sur le château désormais ruiné ne sera levé qu'en 1809, mais dès avant cette date, les procédures de succession étaient en cours entre les héritiers des derniers seigneurs de Kergroadez.

Le texte d'un acte de transaction passé devant Bréton, notaire à Paris, du 2 septembre 1807, à propos de la succession de la marquise de Houchin, comporte une description sommaire mais actualisée du château dépecé : *L'ancien chateau de Kergroadez, situé sur la commune de Brelès, à deux myriamètres de Brest (...); il était abandonné et tombé en ruines; il n'en reste des murs que la grosse construction en pierres et les voûtes des caves. Il se compose d'une grande cour carrée avec des bâtiments qui l'entouraient, d'une avant-cour à laquelle on parvient par une grande avenue...*" <sup>24</sup>

---

<sup>24</sup>Chassin du Guerny, p. 31

L'unique héritier direct de Marie-Louise de Houchin et de François, marquis de Roquelaure, étant mort mineur en 1799, la succession fut partagée après liquidation en 1829 entre Thérèse Sirey, la soeur naturelle de la marquise de Houchin et la nièce du marquis de Roquelaure. C'est à cette dernière, Marie-Julie de Bessuéjols de Roquelaure, alors veuve sans enfants, qu'échut la part dans laquelle était inclus le château et la majeure partie des terres de Kergroadez. A sa mort en 1835, ce bien passa à sa petite-nièce Jeanne-Olympe de Mealet de Fargues, épouse de Guillaume de Cassagne de Beaufort, dit M. de Miramon; ces propriétaires plutôt attachés au Sud-Ouest de la France conservèrent cet héritage comme domaine de rapport géré à distance jusqu'en 1860.

On ignore par ailleurs les circonstances de la soustraction du chartrier du château, qui était conservé dans deux locaux distincts en 1792, un cabinet donnant sur la chambre du régisseur et une armoire dans un local (sans doute l'unique local des archives à l'origine) au-dessus de la même chambre. Sur l'ensemble des documents d'archives dont se composait ce chartrier, un lot résiduel de 1400 pièces (les plus anciennes remontant au XIVe siècle) a pu être localisé chez un récupérateur de Bordeaux en 1903, signalé à l'archiviste du Finistère qui en fit faire l'acquisition et l'intégra à la série J des archives départementales. Bien qu'une tradition locale fasse état d'archives de la famille de Kergroadez brûlées à Saint-Renan pendant la Révolution<sup>25</sup>, il semble certain qu'il n'y a pas eu pillage du chartrier à cette période. Le lot retrouvé en 1903 était à Bordeaux, et il comporte des pièces tardives, la plus récente datant de 1813, d'autres de 1809, date de la levée du séquestre. Il est donc évident que les héritiers Roquelaure, dont l'essentiel des propriétés étaient en Gascogne, avaient récupéré et rapatrié dans le Sud-Ouest ce chartrier, soit en allant le chercher directement à Kergroadez en 1809, ce qui n'est pas complètement inconcevable, comme on va le voir, soit par transmission successorale en supposant que Marie-Louise de Houchin, veuve Roquelaure, l'avait fait rapatrier avant sa mort en 1797 (le séquestre commence en 1798), à Paris ou dans le Sud-Ouest. Dans tous les cas, ce chartrier a dû demeurer entre les mains des héritiers des derniers seigneurs de Kergroadez jusqu'en 1860, date à laquelle Jeanne-Olympe de Mealet de Fargue, dame de Miramont, vendit la partie du domaine de Kergroadez comportant le château à Romain Gabriel Marie Le Jeune, propriétaire à Saint-Renan, moyennant 125.000 francs<sup>26</sup>. Cette vente ne comportant pas la cession des archives domaniales aux acquéreurs, à l'exception peut-être des plus récentes, utiles pour la reprise de gestion, il est probable que la génération suivante des Miramont se débarrassa du chartrier jugé sans valeur, ce qui explique qu'il se soit retrouvé quarante ans après la vente du domaine chez un récupérateur de Bordeaux.

Le château de Kergroadez était certes complètement abandonné à la ruine au cours du XIXe siècle, mais les rares estampes qui le représentent à cette époque montre qu'il restait des toits sur deux travées de bâtiments de l'aile ouest, et l'un de ces deux toits, sur la partie basse de l'aile demeure visible, quoique très délabré, sur les photographies de la fin du XIXe siècle. Il ne s'agit pas à l'évidence de toits reconstruits après les dépeçages de 1807, mais de petites portions épargnées alors pour des raisons inexplicées. L'une de ces travées au moins semble correspondre à celle qui abritait la chambre du régisseur et les archives; il est fort possible que le bureau des Domaines de Saint-Renan ait souhaité conserver ces portions couvertes pour y conserver les archives *in situ* en vue de la levée du séquestre, et

---

<sup>25</sup>Voir article non signé dans *Le messager de Brelès*, n° 87, février-mars 1977.

<sup>26</sup> Acte de vente passé à Fontainebleau le 21 mars 1860 et autre acte passé devant Jacolet, notaire à Saint-Renan, le 14 avril 1860 (Y. Lulzac, p. 43, Chassin du Guerny, p. 32).

pour maintenir à côté de ces archives sinon un appartement, au moins une ou deux chambres avec planchers et porte pour accueillir occasionnellement un fonctionnaire public ou un gardien.

Un usage résiduel des bâtiments par les fermiers du domaine est également très plausible, sans être incompatible avec l'hypothèse précédente, notamment aux rez de cour et caves voûtés qui pouvaient encore parfaitement abriter du bétail. Du reste, le portail d'entrée de la cour était pourvu de vantaux de porte permettant d'en restreindre l'accès, comme on le voit sur les photographies de la fin du XIXe siècle.

Des petits bâtiments de dépendance sans étages, d'âge incertain<sup>27</sup> aujourd'hui ruinés, immédiatement juxtaposés au château côté Est étaient encore bien clos, couverts et en usage jusqu'à la fin du XIXe siècle (et encore partiellement jusqu'au milieu du XXe siècle). Ils portent sur le cadastre de 1850 les appellations de *Ar marchaussi* = les écuries, (pour chevaux de trait, fonction confirmée par l'indication du statut des parcelles) et *Ty fourn* (maison du four à pain), avec petits jardin et cour associés. A cette époque, depuis quelques années sans doute (après le règlement de la succession, dans les années 1830-1835 ?) une autre petite maison avec jardin clos avait été construite à proximité de ces dépendances et du château, de l'autre côté de l'allée d'accès parallèle à la façade d'entrée du château. Sa destination était sans doute d'offrir un logement hors le château pour un gardien assurant aussi sur place une activité agro-pastorale, les anciens jardins et parcelles non boisées immédiatement attenantes servant de pâture ou de champs labourables. Une fontaine-lavoir complétait cette économie de petite ferme associée à l'ancien château en *masure*. Compte tenu de la présence de personnel domanial habitant en contact direct avec cette insigne "masure", il n'y eut pas de pillage de pierres de taille dans les ruines. La notoriété "pittoresque" du château, dit alors *de Roquelauré*, lui valut d'être dessiné par des artistes romantiques ou post romantiques, qui en tirèrent des lithographies éditées et diffusées à l'échelle nationale. A partir des années 1880, la photographie prendra le relais, et de nombreuses cartes postales illustrées montrant le château sous divers angles seront publiées vers 1900.

Certaines photographies prises et archivées à cette époque au service des Monuments Historiques prouvent que l'idée d'une protection officielle était présente. Toutefois, elle se concrétisa pas (pas avant 1930). On ne sait si cela est dû au fait qu'il s'agit d'un château du XVIIe siècle, la politique de protection en vigueur jusqu'au début du XXe siècle favorisant les édifices médiévaux, voire Renaissance; il est possible aussi que les propriétaires aient été rétifs au classement.

L'acquéreur de 1860, M. Le Jeune, aux termes d'un accord préalablement conclu, avait aussitôt rétrocédé un tiers du domaine à son compatriote de Saint-Renan et parent par alliance, le notaire Noël Marie Mevel.

## **I c - La restauration du château, 1913-1914**

---

<sup>27</sup> Ces bâtiments ruraux sans caractéristiques typologiques bien affirmées ne comportent pas de corps de logis à proprement parler. Ils sont de construction très probablement postérieure à celle du château auquel ils étaient reliés par un muret en blocage de moellons. Dans le mémoire de maîtrise de Bleuenn Lemaître, *La famille et la seigneurie de Kergroadez, 1400-1560*, IUP de Brest, 2002, p. 79-80, est formulée l'hypothèse d'identification de ce groupe de bâtiments à l'ancien manoir antérieur à la construction du château. Cette hypothèse est tout à fait irréaliste, et ces bâtiments n'ont pas les caractères d'un manoir, même modeste.

En 1889, Valentine Mevel, l'héritière de la partie du domaine comprenant le château, épousait l'armateur brestois Julien Chevillotte. Devenus propriétaires, les époux Chevillotte résidant à Plougonvelin au château de Kervasdoué, décidèrent vers 1910 d'entreprendre la restauration complète du château de Kergroadez, dont les ruines étaient très bien conservées, n'appelant que très peu de remplacement ou complément de pierres de taille. La restauration ne se proposait donc pas d'apporter des changements à la distribution ancienne du château ni à ses élévations, et elle peut passer à cet égard pour une restauration restitutive. Toutefois, il ne s'agit pas pour autant d'un projet "historiciste" et il semble bien que les choix de Julien Chevillotte aient été dictés par un souci d'économie et de rapidité lors de la réalisation du chantier. Il s'agissait de rendre le château habitable en tirant parti de la conservation de la totalité des structures maçonnées, en respectant les volumes de toits indiqués par les pignons et les traces de solins mais sans procéder à des restitutions "archéologiques" pour ce qui est des charpentes, des sols ou des menuiseries.

Julien Chevillotte fit appel tout d'abord, en 1912, à un entrepreneur de travaux publics brestois, J-A Laurent (à Lambezellec), lequel accepta de conduire ce chantier sous réserve de le faire sous la direction d'un architecte. Le choix se porta sur un jeune architecte récemment diplômé établi à Brest, Aimé Freyssinet<sup>28</sup>.

Ouvert le 20 avril 1913, le chantier consista tout d'abord à établir un empierrement sur les chemins d'accès pour la circulation des véhicules, et un aqueduc pour l'eau courante. La végétation parasite des ruines, lierres, arbustes, broussaille fut enlevée et la cour, l'intérieur des bâtiments et les douves furent déblayés des débris et gravois qui les encombraient, évacués par tombereaux ou wagonnets Decauville, travail qui dura jusqu'en novembre. La route d'accès fait l'objet de travaux de maintenance constants. Une porte a été installée dès le début du chantier à l'entrée de la cour pour en assurer la clôture. Parallèlement est commencée la pose d'échafaudages (aile est) et la mise en oeuvre du lot maçonnerie. Les moellons pour reprise de maçonnerie et les granites à tailler sont pris sur les terrains du propriétaire. Certains matériaux déposés furent conservés sur place pour réemploi. Les joints des voûtes furent dégarnis et refaits, avec renformis à l'extrados. La quantité de pierres de taille déposées et changées ou remployées est plus importante qu'il n'y paraît aujourd'hui, comporte des pierres à taille droite bouchardées ou non, des pierres à feuillures et moulures, un grand nombre de meneaux de fenêtres et de pierres d'encadrement de meurtrières. Les maçonneries reprises, rejointoiements compris, sont liées au mortier de chaux hydraulique ou au mortier de ciment.

Le 1 aout 1913, après le troisième état de situation de l'entrepreneur, l'architecte Freyssinet écrit au propriétaire pour lui donner quelques précisions sur l'avancement du chantier : *Les fers des empoutrements sont arrivés aujourd'hui. On va les mettre en place, ce qui nous permettra de faire le relevé exact des héberges pour faire l'épure exacte de la charpente dont les bois sont commandés. Nous ferons aussi le relevé de toutes les cheminées intérieures. Les 4 façades intérieures et les 4 façades extérieures sont esquissées, je n'attends que la mesure des héberges pour en faire les élévations définitives que je vous remettrais ( projet de restauration et état actuel)* <sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> Apparemment sans lien de parenté avec le célèbre architecte ingénieur Eugène Freyssinet, son aîné, Aimé Freyssinet s'installa à Paris rue d'Alleray dès la fin de la première guerre mondiale, mais conserva sa clientèle brestoise. Il participa à la reconstruction de Brest dans les années 1950, construisant plusieurs immeubles et une église datée de 1959.

<sup>29</sup> Archives privées Chevillotte aimablement communiquées par Mme Gwenola et M. Yves Chevillotte. Ces archives ne comportent aucun relevé, et les démarches récentes de M. Yves Chevillotte auprès du fils de

La 4e situation de travaux du 25 août mentionne la dépose et repose de pierres de corniche de la façade nord, des ragréages sur des lucarnes, des ravalements et rejointoiement sur la tourelle nord-est et son dôme sphérique, la taille de pierres en approvisionnement pour la tourelle *des gardes*, à porter sur la situation prochaine, la pose des fers en H et des scellements en ciment portland.

La 5e situation au 25 septembre 1913 comporte les travaux de ragréage et rejointoiement du corps de logis principal, notamment des voûtes de caves (sous-cintrés avec des bois de l'entrepreneur), du grand escalier et des pignons, dont celui évidé d'un couloir escalier, dit *pignon de l'aiguille creuse*. Y est mentionné un *aqueduc d'écoulement de l'eau des douves* qu'il s'agit de recouvrir d'une *maçonnerie de dalles schisteuses*. Les bois de charpente ont été livrés par la *Maison Bossard*, de même que 630m<sup>2</sup> d'ardoises de couverture.

Le 23 octobre, Freyssinet écrit au propriétaire : *je me suis rendu au chantier de M. Laurent pour y voir un modèle de fenêtre, il est très réussi. Les solives en chêne sont également au chantier, les détails en sont prêts et elles seront mises en main incessamment. J'ai demandé à M. Laurent de faire toute diligence afin de pouvoir livrer l'aile principale le plus tôt possible*

La 7e situation du 15 janvier 1914 fait état de travaux en cours depuis début décembre, de *bouchardage de vieilles pierres de taille escalier d'honneur et baies intérieures*, de maçonneries de pierre de taille liées à la chaux en surcharge des façades nord et sud du même escalier, et de reprises de maçonneries et réalisation d'un manteau de cheminée dans le pavillon sud-est dit *l'Aumônerie*. Ont été faits aussi tous les *dégrossis au mortier de chaux hydraulique et sable de mer* des parois intérieures des pièces du *bâtiment principal*, contenant *la cuisine* et *la salle à manger*, et les *chaperons de lucarnes*. Parmi les surfaces déduites, notamment les vides des portes, on note la *porte pont-levis* qui avait été démurée. Les dégrossis (enduits) ont aussi été réalisés dans l'aile Est, au cul-de four et à l'étage de la tourelle d'angle, dans le *grenier à fourrage au dessus de l'escalier aile Est*, et toujours au chapitre de cette aile Est, dans les *chambres* et *la salle à manger des domestiques*, dans les *oubliettes* (?). Au chapitre des sols en béton de pierres cassées et de sable de mer, est mentionnée la *laiterie* sous la salle à manger des domestiques (dans l'aile est) et la *cuisine principale*. L'arrêté de situation détaille aussi les travaux de charpente réalisés, *empoutrement inférieur en chêne brut de France au-dessus des caves, solivage en chêne* et au dessus *du salon et de la salle à manger* du corps principal. En étage, les solives sont en pitchpin. Sont mentionnés des travaux d'empoutrement et solivage dans l'aile Est, et des solives en pitchpin dans l'aile Ouest. Les pièces de bois de charpente mises en place ont toutes été traitées par blanchiment, et moulurées en place.

Les charpentes de couverture ont été réalisées en *sapin rouge*, au dessus de *l'étable ouest*, avec trois fermes comme à l'est, et raccords aux lucarnes, sur le *pavillon de la chapelle*.

La pose de menuiseries des *croisées avec ou sans imposte fixe* est réalisée pour 54 pièces, dont celles des tourelles, de l'escalier et de 14 grandes lucarnes, et en plus 14 *fenêtres des petites lucarnes du bâtiment principal*. Les *planchers de couvertures* et *couvertures en ardoises grandes carrées posées avec crochets galvanisés* ont été mis en place sur la chapelle. Sont préparés les ouvrages de plomberie et fers (scellements, boulons de charpente).

La 8e situation, du 15 mars 1914, très détaillée, recense des travaux de maçonnerie à *l'escalier circulaire de la cuisine*, pour le *scellement de solives de la tour des gardes et de*

*l'escalier d'honneur.*, des reprises ponctuelles mais nombreuses de pierre de taille, la pose de fenêtres, de vantaux de porte, de *lambris de chêne du nord mouluré* (grande salle et salon), *coffrages en feuillet de chêne*, . Toutes les *croisées de chêne* qui n'avaient pas été posées auparavant le furent durant cet exercice, ainsi que toutes les *portes extérieures et intérieures droites ou cintrées*, munies de leurs fers (paumelles, targettes, verrous, pentures, gonds). On note aussi la facture de la *toiture 1/2 sphérique de la tour des gardes*, la continuation des couvertures, dont la *modification de la toiture de la chapelle*, la mise en place de planchers en sapin rouge. Est mentionné le *découpage à la scie à main de fleurs de lys dans les volets*, la pose de *carrelages en pavés céramique de Beauvais* dans la salle de bains.

Par une lettre de 24 mars 1914, l'entrepreneur Laurent signale au propriétaire un dépassement du crédit ouvert alors *qu'il nous reste encore pas mal à faire. Le montant total des travaux exécutés jusqu'à ce jour s'élève à la somme approximative de 116000 f, plus les honoraires de l'architecte (...)* Nous avons dépassé les prévisions pour les boiseries du salon et de la grande salle, de même le reblanchiment de l'escalier d'honneur et des baies du bâtiment principal n'était pas prévu et a occasionné une forte dépense. On aurait peut être pu faire un peu à moins mais Dame, M. Freyssinet veut du beau et c'est plus coûteux. A compter de cette date, les relations entre l'entrepreneur et le propriétaire deviennent plus difficiles, d'autant qu'une vente d'actions de Julien Chevillotte au sieur Laurent avait été empêchée dans le même temps. Le déclenchement de la première guerre mondiale en août 1914 (la dernière situation date du 1 août) n'était pas de nature à faciliter les conditions de l'achèvement du chantier de Kergroadez, d'autant que Freyssinet fut mobilisé. Par une lettre du 23 octobre, l'entrepreneur Laurent s'engage à envoyer à Kergroadez son couvreur, M. Quemeneur, qui avait été mobilisé mais se trouve en congé de convalescence. La question d'*imperfections de la couverture de Kergroadez*, apparemment achevée à la hâte après le 24 mars 1914, est à nouveau soulevée dans une lettre du sieur Laurent datée de 4 novembre, qui a pour objet une somme de 20000 francs due par le propriétaire qui semble tarder à s'acquitter. Ces deux questions litigieuses seront désormais, et jusqu'en 1919, l'objet de négociations de plus en plus tendues entre les deux hommes. L'hiver 1914 donne l'occasion de constater diverses fuites dans les toitures neuves, et l'entrepreneur ne peut y répondre, la plupart des couvreurs étant mobilisés. Julien Chevillotte fait pression sur l'entrepreneur en ne consentant à des provisions limitées sur la dette globale. En février 1915, Laurent a fait procéder à des réparations sur les toitures, mais il reste des fuites à supprimer dans les *bourrages des croisées* et dans les lucarnes, que l'entrepreneur suggère de *condamner en partie pour leur éviter ainsi à tout jamais le défaut de faire de l'eau*. Le 20 août 1915, Aimé Freyssinet, en permission, envoie à l'entrepreneur la liste des malfaçons qu'il a constaté lors de sa récente visite à Kergroadez; la plupart sont bénignes, excepté la question des fuites d'eau, notamment dans la tour ouest, d'où ordre de boucher sa cheminée, et au droit des bourrage d'appui des fenêtres, tous plus ou moins défectueux. Le 22 février 1916, l'entrepreneur envoie au propriétaire une longue lettre mettant en avant les efforts qu'il a déjà accompli et se plaignant des menaces d'interruption de paiements qui lui sont faites. Il incrimine pour les fuites le type de fenêtres dessinées par l'architecte et dépourvues de volets.

Julien Chevillotte fait alors intervenir un architecte expert près les tribunaux en fin de carrière, M. A. Sadet, de Brest, qui observe dans son rapport du 16 mars qu'une bonne partie des ardoises employées par M. Laurent ne sont pas conformes au prescription du devis et du cahier des charges de la restauration, et qu'il convient par conséquent de remanier entièrement la couverture. Un projet de convention à l'amiable réglant le litige est

proposé par Sadet et par l'avoué de J. Chevillotte, posant pour condition au versement du solde des sommes dues à l'entrepreneur le remaniement de la couverture; le fait qu'il n'y ait pas eu de réception définitive des travaux, bien que le propriétaire ait emménagé au château dès 1914 joua en défaveur de l'entrepreneur. Aux termes d'un accord signé par les parties à Kergroadez le 12 janvier 1917, Laurent reconnaissait les malfaçons de la couverture listées par Sadet : nombre d'ardoises endommagées, infiltration aux raccord de la couverture et des lucarnes, comme des carrés de cheminées, fuites à la noue entre le versant nord du toit et la tourelle nord-est, dans les joints des pierres du dôme de cette tourelle, dans la couverture en mauvais état de la tourelle nord-ouest, dans les bourrages et sous les jets d'eau des fenêtres et lucarnes. Le 25 juillet 1917, Julien Chevillotte fit réaliser par un entrepreneur nommé Eliès sous la direction de Sadet les travaux portant remède aux malfaçons constatées, et Laurent en demanda le coût global définitif (1566 f.) au propriétaire pour calculer le solde de sa créance. Le 2 janvier 1918, l'architecte Sadet était mort et l'entrepreneur toujours en attente d'une réponse; la situation était désormais bloquée et Chevillotte menaçait d'un procès à la fois l'entrepreneur Laurent et l'architecte Feyssinet, encore mobilisé. Cette procédure n'eut pas lieu immédiatement, mais Laurent envoya plusieurs mises en demeure pour le paiement de 6000 f qu'il estime lui être dus, et Chevillotte prit un nouvel architecte expert, G. Chabal. Finalement, après plusieurs tentatives de conciliation de la part de l'architecte et de l'entrepreneur, l'affaire fut réglée non à l'amiable, mais par procès en novembre 1919.

**Le bilan architectural de cette restauration** est contrasté : on doit constater qu'elle a été conduite avec un respect constant de l'existant, même si la quantité de pierres de taille retravaillées soit par dépose, bouchardage et réemploi, soit par remplacement, paraît relativement importante à la lecture des cahiers de situation. L'examen des photographies antérieures aux travaux, assez diverses pour les élévations extérieures, tant au pourtour que sur cour, témoigne que l'état après restauration ne comporte aucune modification de façade, les seuls changements perceptibles étant les démurages de certaines baies et les compléments de meneaux. L'affirmation publiée selon laquelle "des fenêtres remplacèrent des meurtrières, atténuant ainsi le caractère défensif"<sup>30</sup> est complètement erronée, mais un soupçon injustifié d'altération d'authenticité dû à la restauration de 1913-1914 est responsable du rejet, en 1972, d'une première proposition de classement Monument Historique, en extension de la protection au titre de l'Inventaire supplémentaire effective depuis 1930.

Les limites de cette restauration, outre la médiocre qualité de facture des charpentes et des couvertures, est son caractère en partie inachevé.

Les pièces d'archives conservées par la famille Chevillotte ne se composent que de correspondances et de situations liées à la marche du chantier, à l'exclusion de tout document exposant le projet de l'architecte. Il y a cependant tout lieu de croire que ce projet comportait un traitement des abords allant au-delà de la viabilisation : fossés, avenues, jardins devaient sans doute faire l'objet d'un chapitre du projet. La guerre et les litiges survenus à partir de 1915 ont sans doute empêché la continuation des travaux. On

---

<sup>30</sup> Cette phrase tirée de l'article de Tanguy Daniel, "Le château de Kergroadez", *Mémoires de la Société Historique et archéologique de Bretagne*, t. LXIX, 1992, p. 465, est influencée par l'affirmation encore plus fautive et ambiguë de Michel de Mauny, *Châteaux du Finistère*, Paris, nouvelles éditions Latines, S.D. (c. 1970), p. 15 (Kergroadez): " Ce château, restauré en 1913, ne possède plus ses meurtrières qui ont été agrandies en fenêtres, et il a perdu encore de son caractère guerrier dans la disparition de ses fossés".

observera à cet égard deux faits symptomatiques de l'inachèvement de la restauration des bâtiments proprement dits : L'aile est, dans sa partie qui ne comporte que deux niveaux, n'a pas été aménagée à l'étage, mais simplement couverte comme une grange. Il n'est pas sûr qu'il s'agisse là d'un choix initial du maître d'ouvrage. Il en va de même en ce qui concerne le parapet percé de petites meurtrières qui bordait la plate-forme ou chemin de ronde du mur d'entrée de la cour, portant en encorbellement sur les consoles de mâchicoulis qui couronnent ce mur. Les photographies de la fin du XIXe siècle et les cartes postales antérieures à 1913 montrent ce parapet ruiné mais encore en place et en partie complet sur toute la moitié ouest du mur. Il n'est pas mentionné dans les cahiers de situation du chantier, mais il paraît peu vraisemblable que l'architecte ait choisi de le supprimer purement et simplement, d'autant qu'il en reste trois pierres sur deux assises attenantes à la chapelle. S'agissant d'une superstructure fragile et instable, sa dépose est logique dans l'économie du chantier. Il paraîtrait tout aussi logique que l'architecte eut prévu de remonter ce parapet à l'identique et de le compléter en pierres de taille neuves après avoir restauré les consoles cassées. Ce poste du chantier de restauration n'était simplement pas prioritaire, s'agissant d'une partie du château ne contenant aucun local à approprier. Les circonstances néfastes de la fin des travaux, dont la réception définitive ne fut jamais faite, doivent être considérées comme seules responsables de la non-restauration de l'ensemble du mur d'entrée de la cour, galerie à arcades comprise. Quand aux pierres déposées du parapet, on ignore où elles furent entreposées, mais elles devraient en principe être encore sur place.

**I d- La conclusion de l'approche historique** du château de Kergroadez permet d'affirmer que cette demeure luxueusement édifiée à l'aube du XVIIe siècle pour un seigneur promu au rang de marquis a connu infiniment plus de vicissitudes et de périodes de semi abandon que d'heures fastes. Son maître d'ouvrage lui même ne semble pas en avoir fait son lieu de résidence principale, et si au temps de François IV de Kergroadez, le seigneur y réside effectivement et y fait célébrer le mariage de sa soeur, il ne qualifie pas moins son château de "dénué de toute commodité". A la génération suivante, un déficit de succession direct et une première vente prive la demeure d'une bonne partie de son mobilier. A partir de là, le château, habité par certains de ses possesseurs mais jamais de façon permanente, ne retrouvera jamais la distinction d'une résidence opulente et confortable. Elle semble au contraire avoir été le plus souvent, au fil des revers de fortunes des seigneurs de Kergroadez, une belle enveloppe vide. Rien d'étonnant dans ces conditions que ses dispositions architecturales d'origine n'aient pratiquement subi aucune modification par la suite. Aucun de ses propriétaires successifs ne semble en effet avoir eu les moyens ou le désir d'y conduire une quelconque campagne de modernisation.

On a vu en outre qu'un inachèvement partiel des aménagements d'origine est vraisemblable. Compte tenu de l'ensemble de ces constats, il est fort peu probable que l'aménagements des abords immédiats du château, notamment des jardins, ait connu plusieurs états élaborés et aboutis, propres à la vie d'une demeure noble ayant connu une certaine constance dans la prospérité. Le premier état de ces aménagements périphériques a-t-il même comporté un jardin d'agrément organisé avec parterres ordonnancés de façon autre que sommaire ou embryonnaire ? Rien n'est moins sûr.

S'il y eut assurément un plan d'intention pour de tels jardins, et aménagement de leur infrastructure, c'est par ce qu'il reste de cette infrastructure dans l'organisation parcellaire qu'on peut en restituer le principe dans ses grandes lignes, en gardant à l'esprit que très vite cette intention ambitieuse avait dû dégénérer en aménagement minimal de jardin domestique, comparable à celui d'un manoir rural breton ordinaire. On ne saurait pour se

faire une idée de ces états anciens des avant-cours, jardins, allée parc et avenues du château de Kergroadez, se référer à des aménagements propres aux châteaux et maisons seigneuriales du XVIIe siècle en Ile de France. Dès avant la Révolution, les abords du château non habité par ses propriétaires, devaient revêtir une apparence tout à fait rustique, comparable à ceux d'une ferme.

La "renaissance" du château voulue par Julien Chevillotte, perturbée par la "grande guerre" et par les litiges survenus avec les maîtres d'oeuvre, ne comporta pas la réalisation d'aménagements des abords en jardins dignes du projet architectural, mais elle entraîna la suppression de la dimension rurale investie auparavant dans le château ruiné et dans les bâtiments constituant ses dépendances les plus proches.

Il n'existe donc aucun état de référence documenté pour les jardins du château de Kergroadez.

## II- Topographie du site castral et analyse architecturale

### II a - L'aménagement des abords, avenues, cours, jardins, dépendances.

Le plan d'implantation général du château de Kergroadez dans son site n'est pas celui d'un manoir rural breton traditionnel. La formule du généalogiste de 1629 est explicite : les derniers seigneurs ont fait *bâtir un fort beau château, jardins, arrivez qui, joints aux beaux et grands bois et autres décorations qui y étaient dès auparavant* . En d'autres termes, ce qui donnait auparavant de la grandeur au lieu seigneurial était essentiellement les "ornements" des abords non immédiats, comme les bois, tandis que les jardins et allées ou avenues d'accès participent de la recomposition du tout début du XVIIe siècle.

Les mentions dans l'aveu de 1682 *d'une aire, un bois clos, des jardins, des viviers à poissons* et des *avenues* et *rabines* concernent pour partie les aménagements liés à la construction du château, dont sans doute l'aire (esplanade ou avant-cour ?), les jardins, une partie au moins des avenues et "rabines" (avenues plantées d'arbres). En revanche, le bois clos, les viviers et certaines avenues existaient auparavant. Le descriptif de la vente de 1789 est encore plus succinct; il mentionne un *Jardin* associé au château, dans lequel on doit sans doute voir un potager puisque tous les autres éléments mentionnés ne sont pas des "ornements" mais des dépendances productives. A ce titre sont mentionnés *deux Colombiers*, ignorés dans les descriptions précédentes, et dont un est proche du château; les *deux Etangs* correspondent aux viviers mentionnés un siècle plus tôt, dont un est peu distant du château. La description de 1807, contemporaine de la ruine du château, mentionne une "avant-cour à laquelle on parvient par une grande avenue", ce qui confirme que la partie de l'avenue ou allée d'accès passant devant la façade d'entrée du château était considérée comme une avant-cour.

Le parcellaire actuel est encore tributaire des aménagements du site castral du début du XVIIe siècle ce qui, à l'aide du plan cadastral dit "Napoléonien" de 1850, permet de reconstituer les grandes lignes de cet aménagement.

L'organisation des "pourpris" des manoirs traditionnels bretons évolue dans certains cas à partir du XVIe siècle vers des plans géométriques, voire orthogonaux, dans lesquels les annexes non bâties du manoir, le ou les jardins notamment, sont clos de murs parfois

sommairement fortifiés (petits ouvrages d'angle) qui définissent une emprise trapézoïdale. C'est le cas pour le manoir de Kergal en Brandivy ou celui de Lémou en Augan, tous deux en Morbihan, ou encore pour ceux de Keramanac'h en Squiffiec (Côtes d'Armor) et La Doettée en Laillé (Ile-et-Vilaine)<sup>31</sup>. Un fait différencie nettement le parti adopté à Kergroadez de ces tentatives d'organisation spatiale géométriques. Dans tous ces exemples de manoirs, les bâtiments, corps de logis et annexes, rarement conçus eux même selon un plan régulier (sauf Keramanac'h), ne sont pas centrés dans le pourpris, dont ils occupent au mieux un angle ou un côté incomplet.

A Kergroadez, l'espace orthogonal "clos" à peu près rectangulaire dévolu aux avant-cour et jardins s'organise de façon rigoureuse, régulière, autour du château, selon un axe de symétrie grossièrement nord-sud (soit le grand axe du rectangle) qui passe par la porte d'entrée de la cour et par la poterne postérieure du château. De plus, deux avenues ou allées perpendiculaires (donc est-ouest) participent de cet ordonnancement par leur tracé rectiligne. La principale, soit l'avenue d'accès du château, traverse le périmètre rectangulaire en longeant la façade d'entrée, tandis que la seconde longe la limite nord de ce même périmètre rectangulaire. Ce type de composition n'a pas de sources dans les modèles manoriaux, mais s'inspire au contraire directement des modèles de l'architecture française des châteaux "savants" de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Une tentative moins aboutie d'ordonnancement d'un jardin clos selon un schéma symétrique axé, probablement vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, a été faite autour d'un manoir plus ancien et irrégulier (qui sera lui-même "recomposé" quelques décennies plus tard) au Coscro (Lignol, Morbihan). S'il n'est pas inédit en Bretagne, un tel parti reste rare et atteste bien de la volonté affirmée du seigneur de Kergroadez de transformer son manoir en véritable château "à la Française", ce dernier ne se définissant pas seulement par l'ordonnancement des logis, mais aussi par celui de l'espace environnant.

Cette forte soumission du site à un schéma régulier n'est pas allé jusqu'à la création de longues perspectives prolongeant l'axe de symétrie nord-sud (qui, assez inhabituellement, ne donne pas lieu à un chemin face à la porte du château côté sud) ou les avenues est-ouest. Ces échappées lointaines dans le paysage ne sont d'ailleurs pas usuelles avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. L'axe nord-sud paraît ne s'être jamais prolongé au-delà du contour rectangulaire des cour et jardins, tandis que les deux allées perpendiculaire le dépassent de part et d'autre. L'allée d'accès se branche sur une route préexistante à environ 200m à l'est de l'entrée du périmètre rectangulaire qui inscrit le château, et elle se prolonge au-delà vers l'ouest, de 140m, rejoignant un chemin plus ancien. De plus, on observe qu'à 120m à l'ouest de la sortie du clos rectangulaire, cette avenue passait au pied même (à gauche) d'un des deux colombiers seigneuriaux, en forme de tour circulaire (déjà ruiné en 1850), lequel était donc visible de loin depuis l'arrivée au château, à l'arrière plan presque dans l'axe de l'avenue, à la manière d'un "point de vue" bornant la partie postérieure de cette avenue. La topographie naturelle du site n'imposait aucune contrainte particulière à la réalisation d'un plan d'implantation régulier. Il existe néanmoins une déclivité sensible du terrain du nord au sud, mais ce pendage vers un fond de vallon est à la fois peu accusé (13m de dénivelé sur 270m de longueur dans l'axe central nord-sud) et assez régulier. L'implantation castrale en a tiré parti en plaçant la façade d'entrée du château, la plus "ouverte" face au bas de la pente, soit le fond du vallon, donc en position modérément dominante (7m de surplomb pour 100m de distance entre cette façade et le fond du vallon). Des travaux de

---

<sup>31</sup>Exemples cités avec plans par Jean-Pierre Ducouret, "Le manoir et son site...", in *Le manoir en Bretagne, 1380-1600*, (Les cahiers de l'Inventaire, n°28), Paris, 1993, p.59-67.

terrassment et de régalage ont été effectués pour répartir sur la pente, à l'intérieur du rectangle, trois "plates-formes" dénivelées l'une de l'autre et d'étendue très inégale. Le château est implanté au point de transition entre la plus grande plate-forme ou terrasse, qui occupe les quatre cinquième nord du périmètre rectangulaire, et des deux "terrasses" inférieures. Il est isolé de la grande terrasse supérieure par un **fossé** qui borde donc seulement ses faces nord, est et ouest. Le fond de ce fossé atteint en moyenne le niveau du sol de la cour intérieure du château et de la seconde terrasse (sa profondeur n'est pas constante, mais elle descend à une cote un peu plus basse que le niveau de la cour au pied même des murs des façades extérieures) .

La seconde terrasse, qui règne devant la façade d'entrée du château, n'est pas autre chose que la partie de l'avenue d'accès comprise dans le périmètre clos, partie considérée comme une avant-cour; elle est bordée au sud par une dernière petite terrasse légèrement dénivelée occupant la limite sud du périmètre clos et confinant au fond du vallon. Dans ce fond de vallon, une aire non close ou existait récemment encore une mare et de petits canaux d'irrigation est plus sommairement délimitée en prolongement sud du périmètre clos selon un schéma grossièrement orthogonal.

Au nord et de chaque côté du château et de son fossé, la grande terrasse haute (c. 130m / 150m), est encore nommé par le cadastre du XIXe siècle (parcelles n° 437-438) *Jardin Bras* (= **le grand jardin**). Elle n'est pas parfaitement nivelée à l'horizontale (c. 2m de dénivelé sur les 110m qui séparent dans l'axe le fond du jardin au nord du fossé du château). Dans l'état actuel, qui est déjà celui de 1850, un sous-ensemble de ce jardin représentant environ un quart de la surface globale, formant une bande étroite nord-sud calée sur le côté ouest du rectangle et passant à l'ouest du fossé du château, est séparé du reste par une haie. Cette portion, en 1850 (parcelle n° 438) est nommée *Ar Verger* (le verger). Cette appellation et cette bipartition sont déjà anciennes et sans actualité en 1850, puisque les deux parcelles sont alors définies indifféremment comme "terres labourables" par la matrice cadastrale. Il paraît donc assuré que le "grand jardin" était déjà découpé sous l'Ancien Régime en deux parties inégales, l'une affectée à un verger, l'autre étant le jardin proprement dit, sans doute au moins en partie aménagé en potager. On peut de ce fait sans grand risques d'erreur faire l'hypothèse d'une partition interne initiale du "grand jardin" en quatre bandes régulières nord-sud, l'axe de symétrie passant au milieu sous la forme d'une allée reliant la poterne nord du château à l'avenue est-ouest qui longe le côté nord du périmètre clos. On ne peut pas malheureusement pousser les hypothèses plus avant quand à la trame, probablement carroyée, du jardin du XVIIe siècle et quand à la nature de son aménagement à l'époque (parterres de jardin d'agrément ou traitement des deux bandes latérales au moins en potager et verger ?)

Ce qui en revanche ne fait aucun doute, c'est qu'à la différence de l'état actuel, dans lequel ces parcelles orthogonales ne se délimitent des abords nord, est et ouest que par une transition végétale (pelouse / taillis, haie rustique), dans l'état conçu au début XVIIe siècle une véritable clôture, non fossoyée mais faisant nettement obstacle au passage, l'entourait. Cette clôture était matérialisée au mieux par un mur maçonné haut d'au moins 2m, ce qui est le plus courant pour les jardins de châteaux de cette époque, au minimum par une haie dense.

La dénivellation entre la terrasse du grand jardin et celle de l'avenue ou avant-cour n'est pas amortie de la même manière à l'est et à l'ouest du château. Du côté ouest, ou elle est d'environ 3m, c'est un talus de terre d'une emprise moyenne de 25m en profondeur qui l'amortit. Le niveau du sol de l'avenue ou avant-cour est atteint en retrait de l'alignement de la façade d'entrée du château, en sorte qu'entre la bordure nord de l'avenue et le pied du

talus règne une petite bande de terrain (37m / 10m) de grand axe parallèle à l'avenue, qui forme en 1850 une parcelle spécifique traversant le débouché du fossé et nommée *Liors al chapel* (le jardin de la chapelle) du fait de sa contiguïté vers l'est au pavillon sud-ouest du château qui abrite la chapelle. Il ne s'agit sans doute pas alors d'un jardin ancien, car son emplacement et ses dimensions mesquines s'intègrent mal dans l'ordonnancement général conçu au XVIIIe siècle. Il s'agit plutôt d'un aménagement empirique répondant aux besoins du personnel

du château à une époque où les propriétaires n'y résidaient plus. On notera à cet égard que l'emploi du mot français *Jardin* dans les toponymes des parcelles du cadastre de 1850 semblent correspondre aux aménagements de jardins conçus à l'origine dans le même programme que le château, tandis que l'emploi du mot breton *Liors* paraît désigner des aménagements postérieurs, seconde moitié XVIIIe ou début XIX siècle.

Le raccordement du côté sud-est du "Grand Jardin" à la terrasse de l'avenue ou avant-cour se fait par une dénivellation progressive partant au droit de la contrescarpe du fossé nord du château. Les 3m de dénivelé sont donc absorbés sur une distance correspondant à la longueur totale du fossé est du château, soit 55m. Dans cette emprise de l'ancien grand jardin à l'est du château est aménagé, en bordure de l'avenue ou avant-cour, un groupe de bâtiments de dépendance dont l'identité a déjà été évoquée dans la partie historique de cette étude. La partie de ces bâtiments organisée autour d'une petite cour intérieure et s'ouvrant sur l'avenue par un porche couvert d'un arc plein-cintre était principalement affectée à des écuries, auxquelles se réfère le toponyme *Ar Marchaussi*. Comme on l'a vu, il s'agissait sans doute d'écuries pour des chevaux de trait et de labour, car le château intégrait les écuries et charreterie de l'équipage seigneuriale dans son aile ouest sur cour. D'autre part, ces bâtiments de dépendance extérieures faisant écran au-devant de certaines canonnières du château (surtout celle du pavillon d'angle sud-est, qui défendait l'accès), il est certain que leur construction est nettement postérieure à celle du château. À l'est de ces écuries, un petit bâtiment attenant et bordant l'avenue abritait un four à pain, comme l'indique le toponyme de la partie de jardin attenant, annexée après coup à cet ensemble de dépendances : *Jardin an Ty Fourn* (jardin de la maison du four à pain). On notera à l'appui de ce qui a été dit plus haut, que l'emploi du mot *Jardin* (et non *Liors*) se réfère à une partie du "Grand jardin" démembrée après coup, non à une parcelle de jardin créée a posteriori.

La partie de l'avenue en terrasse comprise dans le périmètre rectangulaire clos et formant **l'avant cour** du château, comportait elle-même logiquement à ses deux extrémités une clôture faisant transition avec l'arrivée et l'issue de l'avenue au sens strict du terme. Cette partie de la clôture prenait donc sans aucun doute la forme d'un portail charretier et piéton aménagé dans un mur-écran pour l'entrée et la sortie de l'avant-cour. Ces deux portails existaient probablement encore en 1807, date à laquelle l'avant-cour est mentionnée comme entité indépendante de l'avenue. Sur le plan cadastral de 1850, le parcellaire exprime bien cette double fermeture de l'avenue, qui, du côté de l'entrée de la basse-cour, est encore matérialisée par un mur. Ce mur écran était percé d'au moins une grande porte dans le tiers nord de sa largeur, et probablement aussi d'une porte piétonne; le plan cadastral montre que vers l'intérieur, deux petites constructions s'adossaient à ce mur de part et d'autre de l'emplacement de l'entrée, et les matrices les nomment toutes deux *Loge car*. Compte tenu de leur implantation intermédiaire entre deux groupes de bâtiments ruraux, les écuries (et le four à pain) d'une part, une maison d'habitation pour le gardien métayer local d'autre part, cette appellation doit qualifier de petits locaux liés à l'économie rurale, soit des loges à

volaille, clapiers, ou de petits ateliers ou remises à outils<sup>32</sup>. Cet ensemble d'aménagements ruraux localisés de part et d'autre de l'entrée de l'avant-cour du château s'est vraisemblablement mis en place progressivement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe, l'avant-cour prenant le caractère plus rustique d'une basse-cour et devenant le principal lieu d'activité du site, alors que le château, d'abord démeublé et presque inhabité, puis ruiné, avait cessé d'accueillir le train de maison aristocratique pour lequel il avait été conçu.

Quoiqu'il en soit, le mur-écran, le portail d'entrée de l'avant-cour et les "loges" ont disparu dans la seconde moitié du XIXe siècle, tandis que les autres bâtiments ruraux mitoyens étaient entretenus. La maison sans étage située du côté sud de l'avant-cour et du portail (appelée avec son jardin *Liors al Colo* sur le cadastre) se compose de deux corps en enfilade. En 1850, l'un des deux est à l'intérieur de l'enclos, et, plus étroit que l'autre, fait pendant à la "loge" située au nord et attenante au four à pain. Il avait sans doute à l'origine (2e moitié XVIIIe siècle ?) le même statut que les deux "loges" adossées au mur-écran. Dès avant 1850, il avait été prolongé d'un second corps plus large à usage d'habitation, construit hors de l'emprise du périmètre clos rectangulaire, à un emplacement adéquat pour une maison de gardien. Le corps ancien a été reconstruit depuis sous une autre forme pour agrandir la maison après le décloisonnement de l'avant-cour (2e moitié XIXe siècle). Le jardin qui accompagne cette maison au sud, et dont une partie était close d'un muret en 1850 (*Liors al Colo*), est aussi sans doute un aménagement assez récent à cette époque. A l'autre bout de l'avant-cour, vers l'ouest, un dégagement latéral vers le sud donnait accès à un autre élément fort de l'économie du site, la **fontaine-lavoir** toujours en place. Cette fontaine, classiquement encaissée en bas d'un emmarchement rentrant, correspond à un type d'aménagement traditionnel qu'il est difficile de dater, même lorsqu'il comporte des ornements liés à une dédicace sacrée, ce qui n'est pas le cas ici. Rien ne permet d'affirmer que cette infrastructure incluse dans le périmètre clos rectangulaire du XVIIe siècle lui est antérieure. Compte tenu de son intégration assez approximative et débordante dans la régularité du plan d'ensemble, elle ne peut guère être contemporaine. En dernière analyse, l'hypothèse d'un aménagement relativement tardif (XVIIIe siècle au plus tôt) de cette fontaine-lavoir, pour les besoins de l'économie rurale du site, est tout à fait plausible. La partie de l'avenue formant avant-cour du château était au moins en partie pavée, et des restes de ce revêtement de sol sont encore apparents devant la façade d'entrée du château sur certaines photographies de la fin du XIXe siècle. Il n'y a sans doute jamais eu de fossé, même modeste, devant cette façade puisque le fond des fossés des autres faces est sensiblement au niveau du sol de la cour et de l'avant-cour. Cette avant-cour avait une largeur d'environ 18m délimitée au sud par un mur rectiligne qui, sans être un véritable mur de soutènement, faisait transition avec la troisième terrasse parallèle jadis nivelée à une cote plus basse de 1,50m en moyenne. Ce mur intermédiaire existait encore en face du château jusqu'à une date récente, mais dans un état remanié (surhaussé?) et délabré qui l'a fait juger bon à démolir<sup>33</sup>; il s'interrompait aux deux bouts 20m environ avant d'atteindre les côtés est et ouest du périmètre clos. La première coupure de ce mur, du côté de l'entrée,

---

<sup>32</sup>La "loge" située au nord est encore visible sur un dessin de 1854 conservé aux Archives du Finistère (reproduction interdite)

<sup>33</sup>Le rapporteur du dossier de classement de 1995 précise que le propriétaire depuis 1991, M. Mielniczuk, a fait procéder à "*l'abattage du mur construit face à la galerie (= façade d'entrée du château), de l'autre côté de l'allée, au XIXe siècle, qui supprimait la perspective sur le château depuis les anciens jardins*". Il s'agit là en partie d'une erreur de jugement, car le principe et au moins la partie basse de ce mur appartenaient au parti d'origine, et l'essentiel des "anciens jardins" n'était pas au sud, mais au nord du château.

correspond à l'accès de la maison et du jardin antérieurs à 1850, dits *Lios al Colo* ; celle précédant la sortie de l'avant-cour, à l'ouest, dégage l'accès à la fontaine-lavoir, ces deux éléments étant implantés au sud de l'avant-cour. Il est probable, voire certain, que dans le plan d'aménagement du XVIIe siècle, et jusqu'à la mutation de l'avant-cour en basse cour, ce mur séparatif avec la terrasse inférieure était continu et joignait les grands côtés est et ouest de la clôture d'ensemble. En revanche, un passage vers la **terrasse inférieure** y était ménagé dans l'axe de la porte de la cour du château, soit dans l'axe de symétrie nord-sud de l'aménagement général incluant le château dans le périmètre clos des cours et jardins. Cette terrasse basse, de même largeur et longueur à l'origine que l'avant-cour, était nivelée à 1,50 m minimum au-dessous de cette avant-cour, et fermée vers le fond de la vallée par un mur qui constituait le côté sud du périmètre clos du XVIIe siècle, et dans lequel était aussi percée une issue axiale. Lui aussi remanié et ruiné, mais encore en place récemment, a été détruit après 1991. De ce fait, la terrasse basse n'a plus aujourd'hui de délimitation formelle; elle n'en constituait pas moins un sous-ensemble du périmètre clos aménagé en jardin dès l'origine. Le toponyme de la parcelle correspondante en 1850 est significatif : *Ar Jardin*, et ce statut de jardin était encore d'actualité. En revanche, les parcelles de fond de vallée attenantes au sud et hors du périmètre clos sont nommées *Liors Gueot*. On doit donc considérer la suppression récente des deux murs est-ouest de l'ancienne avant-cour et du jardin en dessous comme une altération de la lisibilité topographique de l'aménagement conçu en même temps que le château. L'aspect actuel "décloisonné" des abords n'est dans l'absolu pas représentatif de usages en vigueur dans la première moitié du XVIIe siècle.

## II b - Le château

Le château proprement dit s'annonce comme une oeuvre unitaire et homogène par son plan orthogonal régulier (la cour intérieure est un carré à peu près parfait de 28m de côté) et la symétrie de sa composition avec corps principal en fond de cour, ailes latérales et pavillons de plan trapézoïdal "losangique" aux angles de la façade d'entrée, laquelle est traitée comme un mur-écran. Cette réalisation encore exceptionnelle dans le contexte géoculturel de la Bretagne au début du XVIIe siècle est manifestement inspirée des grands modèles "Français" de la seconde renaissance, comme le château d'Ecouen en Ile de France, influence passée par l'intermédiaire du proche château de Kerjean. Egalement dans le Léon, Kerjean, bâti entre 1566 et 1595 pour Louis Barbier, est premier grand château breton qui reprenne de manière aboutie ces modèles, avec quatre grands pavillons d'angle de plan "losangique", en y intégrant de surcroît des traits propres à la manière du grand architecte de la Renaissance Philibert de l'Orme, lequel fut inspecteur des fortifications de Bretagne pour le roi Henri II jusqu'en 1554 et conçut certains ouvrages de Brest. A part Kerjean, on ne peut citer en Bretagne que fort peu de précédents, mais parfaits, pour le parti architectural de Kergroadez. Le plus ambitieux est le château de La Touche-Tréby (Tréby, Côtes d'Armor), édifié vers 1575-1590 pour Christophe de La Roche, gouverneur royal de Moncontour<sup>34</sup>. A la Touche-Tréby, les angles extérieurs du quadrilatère ne comportent pas de pavillons, mais sont flanqués de tours ou tourelles cylindriques, option plus

---

<sup>34</sup> C. Amiot, « Observations sur le plan quadrangulaire et la galerie dans les châteaux bretons (1575-1640), l'exemple du Rocher-Portail à Saint Brice en Coglès, *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1996, t. LXXIV, p. 519-561.

traditionnelle et neo-médiévale. Un autre château plus proche géographiquement de Keergroadez reprend à une échelle plus modeste la plupart des caractères de La Touche-Tréby, tout en adoptant des caractéristiques de mise en oeuvre et de détails plus proches de Kerjean et de Kergroadez. Il s'agit du château de Keroüartz en Lannilis, construit entre 1585 et 1602 pour François de Kerouartz. Le plan de Kergroadez est donc intermédiaire entre ceux de la Touche-Tréby et Keroüartz et celui de Kerjean, puisque les angles de sa façade postérieure sont pourvus de tourelles cylindriques, dont l'inégale volumétrie se distingue étrangement, puisqu'elle nuit à la symétrie de l'ensemble.

Il n'y a pas lieu pour autant d'attribuer cette dissymétrie à la conservation de reliques du manoir antérieur dans le château du début du XVIIe siècle. Tour et tourelle d'angle se caractérisent en effet par une mise en oeuvre et une typologie d'aménagements et de baies (fenêtres, meurtrières) parfaitement unitaire, qui exclut toute possibilité d'antériorité de l'une ou de l'autre. On ne retrouve pas davantage d'anomalies dans le plan de distribution du logis ou des ailes en retour, qui pourraient témoigner du réemploi d'une portion de corps de logis plus ancien, comme cela a été proposé récemment pour Kerjean sur la foi d'indices très ténus. Si l'on voulait à toute force faire la supposition d'un tel réemploi, à condition de supposer en outre un reparaementage extérieur complet, ou une faible antériorité de l'ancien manoir, c'est l'angle nord-est du château, où est placée la plus forte des deux tours circulaires, qui présenterait le plus de particularités troublantes dans l'articulation des travées de salles qui y confinent.

### *Chronologie et mise en oeuvre*

Le château de Kergroadez a donc certainement été édifié en une campagne unique sans rien intégrer de l'ancien manoir dont l'emplacement exact demeure ignoré. Cependant, la mise en oeuvre de cette campagne de construction a pu s'étendre sur une durée de dix à vingt ans et connaître plusieurs phases, voire des changements de parti dans le détail. On a vu également dans la partie historique de cette étude qu'un inachèvement très partiel était possible, notamment concernant l'aménagement intérieur des ailes latérales en étage ou encore la pose des menuiseries de certaines fenêtres. Il existe des indices de nature à corroborer ce "phasage" de la chronologie du chantier de construction. Ces indices sont essentiellement des liaisons verticales dans les parements en pierre de taille des façades intérieures ou extérieures, des discontinuités des lignes d'assises (par exemple entre les tours d'angle et les façades extérieures du corps de logis principal), ou encore des "ratrapages" visibles dans l'alignement de certaines élévations, comme celle du mur de façade d'entrée, de part et d'autre du portail. Il ne semble par contre pas possible de tirer un argument chronologique péremptoire des différences de style des lucarnes entre la façade en fond de cour du corps de logis principal -ou ces lucarnes illustrent un style "renaissance bretonne"- et les autres façades, où leur style est généralement plus classique et plus sobre. La convergence de l'ensemble de ces indices laisse toutefois supposer que la construction a pu commencer par le corps de logis principal en fond de cour et les parties des ailes en retour de même hauteur que lui, qui auraient été montés sur toute leur élévation et rendues habitable avant même le commencement de la construction de la partie des ailes moins haute d'un étage, laissée quelque temps en attente (les anciennes harpes d'attente sur la tranche des murs de façade ont laissé dans l'état actuel des traces de liaison). Les pavillons d'angle de la façade d'entrée, celui de la chapelle en particulier, ont aussi pu être construits avant cette partie basse des ailes, étant des éléments de prestige prioritaires dans la hiérarchie des ouvrages à construire. Quand au mur de la façade d'entrée, il semble avoir

été construit en commençant par ses deux extrémités attenantes aux pavillons, construits en premier. Le plan d'alignement de cette façade s'est révélé défectueux au point de rencontre central au droit du portail d'entrée, en sorte que les maîtres maçons et appareilleurs du chantier ont dû corriger ce mauvais raccord par un léger ressaut adouci en saillie à droite du portail. Les pierres d'encadrement de ce portail comportant des pilastres, un entablement et des claveaux complexes, ont certainement été taillées par un atelier différent des tailleurs-appareilleurs chargés des parements ordinaires, ce qui explique les mauvais raccords de cet encadrement à la façade du mur et aux ébrasements intérieurs traversant l'épaisseur du mur. Autre conclusion qu'on peut tirer de l'observation attentive des raccords dans la construction en pierre de taille: le caractère originel de la galerie de neuf arcades à jour qui s'adosse côté cour au mur-écran de la façade d'entrée du château, analogue dans son principe et son aspect à la galerie à double profondeur située au même endroit dans le château de Kerjean. Pourtant, il existe des discordances d'assises dans l'ancrage des premières piles de ces arcades adossées aux pavillons, et l'élévation de la face est du pavillon de la chapelle, avec la fenêtre principale de celle-ci, paraissent conçues en fonction d'un état dans lequel la galerie n'existerait pas encore : en effet, la porte de communication de la chapelle au chemin de ronde sur dalles monolithe qui couvre cette galerie s'apparente à un "rattrapage" : Elle est percée dans le mur est trop près de la grande fenêtre (qui elle-même a son appui en talus trop près du sol du chemin de ronde) et elle a imposé au maître d'oeuvre l'adjonction d'un cul-de-lampe d'angle rentrant pour porter son palier extérieur, et ce cul-de-lampe paraît inséré après coup dans le parement de ce mur est du pavillon. Dans les faits, il semble probable que l'on avait prévu la galerie dès l'origine, mais qu'on n'en avait monté en phase avec la construction des pavillons et du mur-écran que les départs, soit les piles adossées et les sommiers des premiers arcs d'extrémités, laissés en attente. L'achèvement des pavillons, toits compris, et du mur écran aurait eu lieu sans qu'on tienne compte de la galerie projetée qui, finalement aurait été construite tout à fait en fin de campagne.

### ***Distribution du château, hiérarchisation des sous-ensembles architecturaux***

Le schéma distributif du château s'inspire beaucoup de celui de Kerjean à divers égards. Le trait le plus frappant, en dehors de l'intégration de la chapelle à l'étage d'un des pavillons de la façade d'entrée (pas le même qu'à Kerjean), est la disposition de la porte du grand corps de logis en fond de cour, en haut d'un perron à deux volées, et la position décentrée à gauche du grand escalier intégré à rampes droites auquel cette porte et ce perron donnent accès directement. Il n'est pas jusqu'à la position du puits architecturé dans l'angle de la cour près de ce perron qui ne rapproche les deux châteaux. En présence de telles ressemblances, on doit penser à une citation de Kerjean par l'architecte de Kergroadez, même si on observe une subtile variation dans la mise en place de l'escalier à rampes droites : à Kergroadez, la première rampe montante est en vis à vis de la porte d'entrée, et l'escalier se retourne à gauche après le premier repos, tandis qu'à Kerjean, le sens de montée est inversé, en sorte que la première volée n'est pas en face de la porte, mais la fenêtre sur cour qui lui fait pendant à gauche.

L'angle rentrant nord-est de la cour de Kergroadez présente une particularité qui ne vient pas de Kerjean : une porte secondaire de petit gabarit y est percée au ras de l'angle proprement dit dans le mur de façade en retour d'équerre, constituant une entrée de service. Située très près de la porte principale, cette porte secondaire dans l'angle permettait au personnel desservant notamment la cuisine située dans ce secteur, d'y entrer directement

sans empiéter sur l'accès "noble". Cette porte correspondant au même niveau surélevé de la cour que la porte principale, il a fallu aussi l'équiper d'un perron, celui-ci en hémicycle dans l'angle. Un dispositif tout à fait analogue existe au fameux château tourangeau d'Azay-le-Rideau, antérieur à Kergroadez de presque un siècle.

En vis à vis de cette petite porte, l'angle nord-est de la cour et l'amorce de la façade de l'aile en retour est abritent une cage d'escalier en vis dans une cage carrée, mais cet escalier secondaire n'a aucune issue sur la cour, simplement des fenêtres en demi-croisée qui ne trahissent pas sa présence. Cette incorporation et cet "escamotage" de l'escalier en vis est un trait de modernité par lequel l'architecte de Kergroadez se délivre d'un des poncifs les plus prégnants de l'architecture manoriale des XVe et XVIe siècle, la tourelle d'escalier en vis hors oeuvre sur cour. On notera que l'architecte de La Touche-Tréby fut plus conservateur à cet égard, puisque la façade du grand logis en fond de cour dans ce château est dotée symétriquement de deux tourelles d'escalier en vis dans les angles. Celle de ces tourelles qui occupe l'angle de droite n'en assure pas moins les mêmes fonctions distributives au même endroit que l'escalier en vis incorporé de Kergroadez. Le parti adopté à Kerjean pour les escaliers secondaires est plus moderne en principe, puisqu'il comporte symétriquement deux petits escaliers à rampes droites dans le départ des ailes en retour, soit à un emplacement analogue à celui de l'unique escalier nord-est de Kergroadez.

Cependant, le caractère novateur et plus "classique" que "baroque" de l'architecture de Kergroadez s'affirme dans les élévations : L'architecte de Kerjean a opté pour des façades très animées, dans lesquelles les gros pavillons d'angle (qui font saillie tant sur la façade postérieure que sur la façade sur cour) et le corps de l'escalier dominant d'un à deux étages les façades des travées de salles et sont couverts de grands toits indépendants en pavillon. A Kergroadez au contraire, les façades tant sur cour qu'extérieure sont très sobres et ne donnent aucune superstructure apparente ou individualisée à la cage du grand escalier (on peut en dire autant du château de Keroüartz, dont l'escalier offre la même implantation). Si, selon une formule traditionnelle déjà présente dans les tourelles d'escalier en vis des manoirs du XVe siècle, il existe encore à Kergroadez une petite pièce au-dessus du dernier palier du grand escalier, cette chambre haute ne donne pas lieu à une surélévation murale en façade et à une petite tourelle d'escalier relais en encorbellement comme on le voit encore à Kerjean. Elle est au contraire entièrement dissimulée dans le comble, et son accès se fait par un escalier droit curieusement logé dans l'épaisseur du pignon du mur de refend qui sépare la travée du grand escalier de celle des salles attenantes à l'est.

Le maître d'oeuvre de Kergroadez s'est également brillamment affranchi du modèle de Kerjean en traitant les **ailes en retour d'équerre** en deux tronçons tout à fait différents par leur élévation, et fonctionnellement indépendants. La partie de ces ailes attenante au corps de logis en fond de cour font partie de ce corps de logis : elles offrent exactement la même élévation, les mêmes niveaux d'étage (sur caves formant soubassement) les mêmes fenêtres et corniche. Elles en prolongent donc simplement la façade sur cour en retour d'équerre. Ce principe n'est pas neuf en soi, puisqu'il caractérise nombre de manoirs antérieurs, mais il est moderne par le choix d'une disposition symétrique de ces deux retours, et intégrée à un plan orthogonal complet, lui-même conçu selon un axe de symétrie global.

Ce parti diffère aussi de celui adopté à La Touche-Tréby et à Keroüartz, dans lequel ce sont des pavillons aux toits indépendants qui encadrent la façade sur cour en lieu et place des ailes en retour de Kergroadez.

La portion des ailes qui forme retour du corps de logis principal à niveau égal abrite de chaque côté une travée de salle rectangulaire. La profondeur de celle de l'aile de l'est est réduite par l'emprise de l'escalier en vis d'angle entièrement incorporé dans ce retour au

raccord avec la salle est du corps principal nord. Cet escalier en vis assez raide n'occupe pas toute la largeur de l'aile, mais la partie excédentaire vers la façade extérieure est occupée par des cabinets de latrines en demi niveau que dessert cet escalier. Dans l'aile en retour de l'ouest, occupée au premier niveau par la cuisine, les salles bénéficient d'un plus grande emprise du fait de l'absence d'une cage d'escalier équivalente à celle de l'est. Toutefois, un escalier en vis dans une cage carré assure aussi une distribution verticale secondaire mais complète de ce côté, mais il est un peu plus petit et occupe un autre emplacement, en partie en réserve et en partie en saillie hors oeuvre de l'épaisseur du mur pignon sud de cette travée. Ainsi, il n'encombre pas le volume interne dévolu au salles et s'insère sur un côté (le côté cour) des souches de cheminées du mur pignon.

On remarquera une autre particularité distributive assez originale de ces **escaliers secondaires**, qui les rapproche du grand escalier : dans leur partie supérieure, au dessus du dernier palier correspondant à l'étage de comble à lucarnes, existe un petit relais plus ou moins avorté : portion de petit escalier en vis circulaire dans l'aile est, montée dans le pignon creux côté ouest, qui étaient destinés à desservir une chambre entièrement dissimulée en surcroît dans le comble. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, la petite vis incomplète de l'est n'a jamais été conçue pour former une tourelle qui aurait émerger du volume des toits : une telle disposition aurait rompu la belle unité de cette ligne continue des combles, et elle aurait été antinomique avec le souci de ne pas rendre perceptible la présence de l'escalier en vis dans la façade sur cour.

**L'affectation** des différents volumes de salles répartis sur trois étages, dont un étage de comble, formait plusieurs appartements en continuité dans tout le corps de logis nord, dans les tourelles d'angle et dans la travée unique qu'abritent les étages de la partie "haute" de chacune des ailes en retour. Dans l'aile nord, une "grande salle" existe à chaque étage dans la partie médiane, à droite (est) du grand escalier, éclairée de deux travées de fenêtres tant sur cour qu'au-dehors, et une cheminée dans le mur de refend est. Aux deux bouts de ce corps, deux salles plus petites n'ont qu'une travée de fenêtres, tant sur cour qu'au dehors, et communiquent avec les tourelles d'angle qui hébergent des chambres de plan carré aux deux premiers étages (leur plan intérieur est circulaire au niveau des caves et de l'étage de comble).

La salle secondaire ouest, à côté du grand escalier, n'est pas tout à fait en bout du corps de logis; entre son mur de fond ouest -où sont les souches de cheminée- et le mur pignon ouest proprement dit, règne un petit espace ou cabinet qui aux trois étage a eu d'origine une vocation sanitaire, communiquant tantôt avec la salle nord-est (premier étage sur caves) tantôt avec la salle de l'aile ouest. Il s'agissait plutôt d'une sorte de salle de bains ou d'une étuve (au moins aux étages 2 et 3) que d'un simple cabinet de latrines (la combinaison des deux fonctions est probable), comme le prouvent ses dimensions et la présence de dispositifs d'évacuation des eaux usées dans le mur ouest, associées en partie basse avec ceux de la cuisine. En considérant le fait que la tour d'angle abritant les chambres (ou antichambres, ou garde-robres) les moins exigües est aussi dans ce secteur nord-ouest, on peut penser qu'il était dévolu aux appartements privés des maîtres des lieux, et que la "chambre de Madame" était, tant au XVIIe qu'au XVIIIe siècle, une des deux chambres du second étage d'un côté ou de l'autre de l'angle. On remarquera à cet égard que c'est dans une des salles nord-ouest (au second étage) qu'on trouve la seule cheminée du château dont le décor va au-delà des lignes et des doucines très épurées lignes, puisque ses jambages rudentés étaient terminés en pattes de lion.

A l'angle nord-est, la juxtaposition d'une autre salle secondaire communiquant à la tourelle d'angle la plus grêle et d'une chambre plus petite qu'à l'ouest dans l'aile en retour, séparées

par un escalier et des cabinets de latrines, porte à restituer des appartements d'étage de qualité un peu moindre, dévolus sans doute à d'autres membres de la famille seigneuriale ou à des hôtes.

On observera que la "**grande salle**" tient dans la distribution des appartements nobles du château un rôle central de point de convergence. La porte d'entrée principale et valorisée de ces appartements, en haut du perron à deux volées, était jadis couverte d'un auvent en charpente sur poteaux (partant du perron) dont les attaches sur la façade ont laissé trois engravures verticales au dessus du fronton triangulaire. Cee dispositif n'est pas rare à la fin du XVIe ou au début du XVIIe siècle : on le trouve, tout en pierre à Kerjean, mais aussi entre autres avec un petit toit, au château de Sainte Suzanne (Mayenne). Cette porte d'entrée, qui n'est pas dans le grand axe de symétrie nord-sud autour duquel s'organise le plan d'ensemble du XVIIe siècle débouche logiquement sur le grand escalier, immédiatement à côté de la grande salle. Et c'est dans cette grande salle que s'ouvre la **poterne** vers le "grand jardin", jadis munie d'un petit pont-levis ou planchette hissée à l'aide de cordes passant dans un jour horizontal en haut du tableau d'encastrement du tablier dans la façade (des poulies devaient exister à l'intérieur pour guider ces cordes) Ce pont-levis qui complété d'une passerelle dormante, franchissait le fossé nord, est implantée -lui- sur le grand axe de symétrie.

Les parties "basses" des deux ailes latérales ont sans doute été construits, on l'a vu, dans les phases ultimes de la campagne de construction initiale pour relier les appartements nobles en fond de cour aux étages des grands **pavillons d'angle** sud-est et sud-ouest, abritant l'un la chapelle (ouest), l'autre un appartement de deux étages (logement du chapelain comme à Kerjean ?) Les pavillons et la partie basse des ailes ont en commun de n'avoir pas de caves à proprement parler, mais un rez de cour voûté en berceau abritant des servitudes (écuries, charreterie, foulerie, cellier...). Il n'y a donc pas concordance de niveaux de sol avec les appartements du corps de fond de cour et de ses retours d'équerre.

**La chapelle** a du cependant exister quelque temps et entrer en fonction non seulement avant la construction de la galerie sud, comme on l'a vu, mais aussi avant celle de l'aile basse (ouest) qui s'y raccorde : en effet, sa porte d'entrée encadrée de pilastres, côté nord, en haut d'une volée d'escalier droit, semble avoir été mise en place avant le mur d'enveloppe extérieur de l'aile ouest, qui recoupe un peu le pilastre gauche et l'entablement. Dans tous les cas, cette porte n'est pas adaptée au palier qui la dessert et lui donne trop peu de recul. D'où l'hypothèse qu'elle ait été mise en place bien avant que cette aile ne vienne la masquer en s'adossant à la face nord du pavillon de la chapelle. Cette porte pouvait fort bien dans ce premier état provisoire avoir été desservie par un escalier droit en pierre du même type que celui qui a finalement été incorporé dans l'aile basse en raccord et existe toujours.

Une autre porte a par contre été percée dans ce mur nord de la chapelle après la construction de l'aile basse : cette porte desservait une petite loge d'étage, peut-être à usage de sacristie, aménagée dans la travée de l'escalier droit pour occuper l'espace perdu au-dessus de cette montée. Il reste toutes les traces de cette petite loge sur l'escalier de la chapelle, aujourd'hui détruite, notamment celles des solives de son plancher, de sa fenêtre sur cour en oeil de boeuf (murée et re percée plus haut), et sa porte vers la chapelle (murée, mais trace des tourillons de son vantail).

On a vu que l'implantation d'une troisième porte communiquant de cette chapelle au chemin de ronde sur la galerie sud trahissait sinon une reprise, au moins une adaptation en cours de campagne maladroitement intégrée. En effet, cette petite porte souffre de plusieurs

contraintes : D'une part, le sol de la chapelle est dominé de presque 2m par celui du chemin de ronde à ciel ouvert, ce qui impose la présence inconfortable d'un emmarchement dans la chapelle à droite de l'autel pour accéder au seuil de cette porte; d'autre part, le manque de place disponible dans le mur est ou chevet plat de la chapelle à côté de la grande fenêtre orientée surplombant l'autel a engendré une juxtaposition très serrée et un rapport proportionnellement peu harmonieux de la porte avec cette fenêtre, tout en imposant au-dessus de la cour l'adjonction d'un cul-de-lampe déjà évoqué pour élargir le palier extérieur. Cette chapelle reprend le modèle de celle de Kerjean, tout en étant moins ostensiblement formulée comme édifice religieux vue de l'extérieur : à Kerjean, le plan du pavillon de la chapelle se transforme à l'étage pour former une abside en hémicycle, et toutes les fenêtres revêtent un caractère spécifique, ce qui n'est pas le cas à Kergroadez, où la seule fenêtre est typée. Il n'y a qu'une autre fenêtre dans la chapelle, au sud, et elle s'apparente à celles du pavillon sud-est, par son couverture en plein-cintre, qui les distinguent des autres fenêtres du château, rectangulaires et pour la plupart plus grandes.

De ce choix d'atténuation des différences entre les pavillons résulte un aspect général plus sobre et plus "classique", davantage conditionné par l'esprit de symétrie. Le campanile de cette chapelle est, comme à Kerjean, implanté sur le mur ouest et prend un aspect équivalent à celui d'un conduit de cheminée, en plus ajouré et ornementé. Si le campanile de Kerjean "cite" nettement le vocabulaire architectural de Philibert de l'Orme (château d'Anet notamment), celui de Kergroadez est plus simple.

**L'aile basse ouest** se compose par ailleurs, au-dessus du rez de cour voûté dévolu aux écuries, d'un étage unique de grenier dont l'aménagement n'a pas été achevé, et qui occupe les trois quarts de la longueur totale à partir de l'escalier de la chapelle. Le quart restant, appartenant au mur pignon de la partie "haute" de l'aile en retour, abrite sur deux étages (un dans le comble) une petite chambre habitable (chambres pour le personnel) avec cheminée et cabinet de latrines réservé sur l'épaisseur du mur de refend. Ces deux étages de chambre bénéficient pour leur distribution de la cage d'escalier en vis carrée logée dans le mur pignon de la partie "haute".

**L'aile basse orientale** est plus difficile à comprendre car ses aménagements intérieurs ont été recréés plus librement qu'ailleurs lors de la restauration de 1913-1914. A priori, il semble que le découpage interne en étage entre une grande pièce occupant les trois quarts du volume et une petite chambre dans le quart restant y ait été aussi appliqué, mais de manière inversée, la petite chambre étant au sud, attenante au pavillon d'angle. La travée correspondant à cette "petite chambre" est aujourd'hui occupée en rez de cour et au premier étage par un escalier à volées droites en bois qui est une création de 1913. Avant cette campagne de restauration, cette travée a sans doute abrité d'origine un escalier, imposé au minimum par la distribution du premier étage du pavillon d'angle. La fenêtre sur cour en étage de cette travée est d'ailleurs plus haut percée que celles du premier étage du reste de l'aile, mais au niveau du second étage du pavillon. Le palier haut de l'escalier actuel dans l'état initial n'était sans doute pas un simple palier mais une chambre d'étage surhaussée dans laquelle l'escalier aboutissait par une trémie, et qui servait de vestibule ou d'antichambre pour les étages supérieurs du pavillon. Outre cette communication avec le pavillon, cette ancienne chambre au-dessus de l'escalier comportait aussi deux portes vers le nord, l'une donnant sur un cabinet de latrines logé en réserve dans le mur de refend comme on l'a observé dans la petite chambre de l'aile ouest, l'autre desservant un minuscule escalier mural en demi vis aboutissant à une chambre de comble sur cette travée.

**La façade d'entrée du château**, encadrée symétriquement des deux grands pavillons, était plus qu'une simple clôture de cour et devait revêtir un caractère architectural prestigieux. Une tradition déjà bien représentée dans divers manoirs bretons du XVI<sup>e</sup> siècle à cour intérieure resserrée traite cette façade à la fois comme un mur-écran et comme une courtine surmontée d'un chemin de ronde à parapet crénelé sur corbeaux de mâchicoulis, ce qui n'empêche pas d'aménager en son centre une porte souvent ornementée, mais aussi parfois pourvue d'un appareil défensif affirmé (pont-levis, mâchicoulis), comme c'est le cas à La Touche-Tréby. L'architecte de Kergroadez a délibérément copié la formule plus ambitieuse de Kerjean, qui comporte une galerie d'arcades à jour adossée sur cour et un portail de style "renaissance classique". Toutefois, ce portail de Kerjean est beaucoup plus ostentatoire par sa superstructure à arcades et fronton, directement inspirée de Philibert de l'Orme, et par sa recherche de composition tripartite hiérarchisée; c'est un véritable arc de triomphe. A Kergroadez, le décor architectural est très limité, il encadre un portail traditionnel dissymétrique à porte charretière et porte piétonne. De plus, il n'interrompt nullement la continuité du couronnement défensif qui passe au-dessus. Ce couronnement, parapet crénelé sur consoles de mâchicoulis est également plus traditionnel (malgré le profil moderne des consoles) que celui de Kerjean, qui imite les gros parapets en chaperon des ouvrages d'artillerie du XVI<sup>e</sup> siècle.

**Le chemin de ronde** sur dalles de Kergroadez était aussi un promenoir ou "terrasse" d'agrément, compte tenu de sa largeur entre parapets ou garde-corps, supérieure à celle de la galerie à arcades du rez-de-cour. Si l'on connaît par la photographie l'aspect du parapet extérieur percé de meurtrières, on ignore celui du garde-corps sur cour. On peut cependant supposer qu'il était différent et formait plutôt une balustrade ajourée à l'image de celle en place au même endroit à Kerjean. Ses ancrages au mur des pavillons indiquent seulement sa hauteur et son épaisseur. L'une des fonctions de ce chemin de ronde étant d'assurer une communication directe entre la chapelle et le second étage du pavillon sud-est, tout comme à Kerjean, le fait est de nature à confirmer à Kergroadez une hypothèse d'affectation de cet étage à l'appartement du chapelain.

Le choix de **couvrement des deux tours** de la façade postérieure se veut résolument moderne, non régionale, et compense le caractère apparemment néo-médiéval de ces deux tours circulaires dissymétriques.

Il s'agit de dômes, l'un, sur la tour la plus petite, formé d'une coupole de pierre appareillée (formule usuelle pour les échauguettes de la fortification du XVI<sup>e</sup> siècle) l'autre en charpente. Les charpentes en forme de dôme nécessitent une mise en oeuvre et des assemblages complexes qui ont été grandement facilités par l'invention par Philibert de l'Orme du système de charpente à petits bois légers et de courte portée, qui s'applique plus facilement à des charpentes de forme cintrée. C'est sans doute cette formule qui était mise en oeuvre à Kergroadez, où la forme en dôme avait été restituée en 1914 par l'architecte Frayssinet à partir des traces de solins en place sur les cheminées. S'il n'y a pas de charpente en dôme circulaire à Kerjean, le pavillon d'entrée de l'enceinte extérieure y était couvert d'une charpente de plan rectangulaire renflée "à la Philibert de l'Orme". D'autres châteaux bretons de la même période étaient ou sont encore pourvus de charpentes en dôme, tels, pour rester dans le Léon, Kergournadec'h en Cléder ou Keroüartz (dôme circulaire sur souche carrée). Il y en a aussi à La Touche-Tréby.

*Aspects défensifs, meurtrières, chemins de ronde.*

Une appréciation d'ensemble du château de Kergroadez ne permet pas de le considérer comme un ouvrage fortifié actif susceptible de résister à un siège, à la différence de Kerjean, dont les bâtiments résidentiels sur cour sont inscrits au centre d'une vaste enceinte trapézoïdale fossoyée et flanquée de tours d'angle à vocation exclusivement défensive. En revanche cette appréciation permet de considérer comme "martiale" la sobre architecture de Kergroadez. Si l'on ne tient pas compte à Kerjean de l'enceinte fortifiée extérieure, on constate que le château au sens restrictif du terme développe dans son architecture tout un vocabulaire défensif en partie fonctionnel et en partie symbolique. Il en va exactement de même à Kergroadez, château inscrit dans un périmètre extérieur clos dépourvu de défenses, mais on doit reconnaître que la rhétorique défensive y est plus systématiquement répartie.

Les organes de défense active, plus ou moins efficaces, sont des embrasures de tir pour arme à feu de calibre variable, du type usuel au temps des guerres de Religion. Les plus nombreuses de ces embrasures sont aussi les plus petites, simples "trous à mousquet" ou "créneaux de fusillade" traversant les murs minces et comportant un petit ébrasement extérieur rectangulaire horizontal. Toutes les allèges des fenêtres et lucarnes des appartements nobles (soit le corps de logis principal, partie haute des ailes en retour et tours d'angle comprises), tant à l'extérieur que sur la cour, sont percées de ce modèle de petite embrasure pour le mousquet. On les trouve aussi dans l'allège de la fenêtre sud de la chapelle et dans celle de toutes les fenêtres des étages du pavillon sud-est, où elles sont curieusement dédoublées. En revanche, elles sont absentes des ailes basses presque aveugles au-dehors, excepté une en allège de l'unique fenêtre extérieure de l'aile basse ouest (palier de l'escalier de la chapelle). Leur modèle est également celui utilisé dans les deux parapets de chemin de ronde sur mâchicoulis du château : celui de la façade d'entrée, disparu mais documenté par des photos, et celui (identique) de la tour nord-ouest, conservé. Ces parapets n'ayant que la hauteur d'un garde-corps et non celle d'un véritable parapet défensif susceptible de protéger un homme debout, ils n'ont d'autre percements que ces petites meurtrières. Leur utilisation imposait une position agenouillée, et on doit considérer leur présence comme essentiellement symbolique, chaque fenêtre résidentielle ne pouvant raisonnablement être considérée comme un poste de tir potentiel. On trouve les mêmes embrasures en allège des fenêtres à Kerjean et à Keroüartz, mais pas aussi systématiques. Les autres embrasures de tir du château sont plus spécialisées et plus logiquement implantées du point de vue défensif. Elles sont concentrées dans les ouvrages d'angle, tours et pavillons, qui doivent être considérés accessoirement comme des ouvrages de flanquement selon une logique d'architecture militaire, même si là n'est pas leur fonction principale.

La tour nord-ouest et la tourelle nord-est sont des annexes du logis et contiennent des chambres de plan carré aux deux premiers étages, pourvues du confort minimum d'une fenêtre et d'une cheminée. Ces chambres sont de surcroît percées d'une batterie d'embrasures pluridirectionnelles du type dit "à la française" (ébrasement extérieur horizontal et plan en X) adaptée à l'arme portative de petit calibre, type arquebuse. Ces embrasures assez nombreuses couvraient bien les abords et assuraient le flanquement strict des façades (pour défendre le pont-levis vers le grand jardin par exemple). Si des embrasures de flanquement strict existent aussi dans l'étage de soubassement des tours pour prendre en enfilade les fossés, les étages supérieurs, au niveau du comble du logis, en sont dépourvus, ce qui confirme un choix d'implantation plus "pondéré" que pour les meurtrières d'allège.

On l'a vu, le plan des pavillons est trapézoïdal "losangique", avec angle aigu en capitale. Ce choix de plan courant au temps des guerres de Religion fait directement référence aux bastions de la fortification moderne. Comme un bastion, ces pavillons se composent de deux faces et de deux flancs en saillie sur les côtés du château. Chacun est percé d'embrasures. Au niveau du rez-de-cour, les chambres basses voûtées des pavillons ne sont percés que de canonnières "à la française", une par côté, en sorte qu'elles s'apparentent à des casemates d'artillerie même si ces canonnières sont à l'usage de tubes portatifs de calibre assez modeste. Ces postes de tir sont à l'évidence conçus pour être efficaces, et la construction des écuries extérieures au sud-est du château a nuit à cette efficacité pour les tirs de défense de l'avenue d'accès. Les étages des pavillons ne sont pas dépourvus d'embrasures, mais celles-ci sont de plus petit calibre et ne constituent pas des postes de tir privilégiés. C'est surtout vrai pour le pavillon sud-est, dont les étages habitables n'ont pratiquement que de petites embrasures d'allège. Par contre, la chapelle est équipée de quatre embrasures, une par face et une par flanc, indépendantes des fenêtres et parfaitement utilisables. On retrouve cette particularité à Kerjean.

Le caractère défensif des mâchicoulis de la façade d'entrée et de la tour nord-ouest est plus symbolique que réel : cet appareil pseudo guerrier est avant tout un accessoire de prestige et d'identité aristocratique.

Quand au pont-levis de la poterne nord vers le grand jardin, il assurait une défense passive tout à fait pertinente contre toute tentative d'intrusion furtive. On peut en revanche s'interroger sur l'absence de pont-levis et de fossé devant la porte d'entrée de la cour, alors que le château dispose d'un appareil défensif assez profus et fonctionnel. S'il n'y en a pas à Kerjean au portail du château résidentiel, c'est que ce type de défense, fossés inclus, avait été réservé à l'enceinte extérieure qui formait une puissante défense avancée, dont Kergroadez était dépourvu. On a vu d'autre part que la porte du château de La Touche-Tréby comportait un pont-levis.

L'absence de cette défense passive à Kergroadez a une explication. La vulnérabilité de cette porte principale à toute tentative d'entrée en force était quasiment nulle pour une raison assez simple : la desserte du château par une avenue latérale et non pas frontale, et l'étroitesse de l'avant-cour interdisaient toute dynamique d'attaque frontale de la porte avec ou sans petite artillerie. On peut donc considérer que l'obstacle passif opposé par d'épais vantaux bien barricadés par derrière (comme le prouvent les trous de barre de verrouillage) était suffisant pour mettre la porte en sécurité en cas de coup de main.